

ORDRE DU JOUR

237^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

27 février 2026 | 9 h – 16 h HE

Réunion hybride : Toronto Marriott City Centre, Toronto (Ontario) | via Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture de la réunion (de 9 h à 9 h 5)	5 minutes
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – J. Van der Put (pages 1-5) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>	
1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 6-8)	
1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – J. Van der Put (pages 9-10) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil	
2. Ordre du jour de consentement (de 9 h 5 à 9 h 10)	5 minutes
Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 2.1 à 2.4 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i>	
2.1 Approbation des procès-verbaux (pages 11-16) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 8 décembre 2025 soit approuvé tel que présenté.</i>	
2.2 Rapports des comités (pages 17-34) a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques b) Comité sur la gouvernance c) Comité des ressources humaines d) Bureau canadien d'agrément des programmes de génie e) Bureau canadien des conditions d'admission en génie	
2.3 Rapport annuel de rendement stratégique (pages 35-48) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2025 pour distribution aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2026.</i>	
2.4 Énoncé de principe national (pages 49-55) <i>QUE le nouvel Énoncé de principe national sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et la science des données soit approuvé.</i>	
3. Rapports de la direction (de 9 h 10 – 10 h 40)	
3.1 Rapport du président – J. Van der Put (diapositives)	15 minutes
3.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah a) Rapport sur les activités depuis la dernière réunion du conseil (diapositives) b) Faire avancer la collaboration et l'harmonisation (par oral)	30 minutes
3.3 Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (pages 56-63)	15 minutes
3.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction – P. Mann (diapositives)	15 minutes
3.5 Rapport du Groupe des présidents – T. Steeves (diapositives)	15 minutes
Pause-santé (de 10 h 40 à 11 h)	20 minutes
4. Affaires/décisions du conseil (de 11 h à 12 h 25)	

4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu		15 minutes
4.2 Objectifs 2026 du chef de la direction – M. Rose (pages 64-72) <i>QUE le conseil approuve les objectifs 2026 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>		15 minutes
4.3 Réaliser une profession inclusive — T. Joseph / A. Mullick (pages 73-81)		30 minutes
4.4 Révision des politiques du conseil – D. Pothier (pages 82-100) <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, la politique révisée 7.12, Actifs nets.</i>		10 minutes
4.5 Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance – C. Bellini (par oral)		15 minutes
5 Prochaines réunions (de 12 h 25 à 12 h 30)		5 minutes
Réunions du conseil :		
8 avril 2026 (réunion virtuelle) 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)	15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)	
Réunions des comités et des groupes de travail 2025-2026 :		
- BCAPG - Comité des politiques et des procédures: 2 mars 2026 (Toronto) - Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 4 mars 2026 (virtuelle) - BCCAG - Comité des candidatures: 4 mars 2026 (virtuelle) - Comité FAGR : 6 mars 2026 (virtuelle) - Comité sur la gouvernance : 12 mars 2026 (virtuelle) - BCAPG - Comité des politiques et des procédures: 18 mars 2026 (virtuelle) - Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 23 mars 2026 (virtuelle) - BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément: 25 mars 2026 (virtuelle)	- Comité RH : 1er avril 2026 (virtuelle) - BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément: 8 avril 2026 (virtuelle) - Réunion du BCAPG: 11 avril 2026 (virtuelle) - Réunion du BCCAG: 11-12 avril 2026 (Ottawa, ON) - BCAPG - Comité des politiques et des procédures: 26 avril 2026 (Manitoba) - BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément: 29 avril 2026 (virtuelle) - Comité FAGR : 8 mai 2026 (virtuelle) - Réunion du BCAPG: 29-31 mai 2026 (Ottawa) - Tous les comités et groupes de travail de 2026-2027 : 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)	
Dîner (de 12 h 30 à 13 h 15)		45 minutes
6 Séances à huis clos (de 13 h 15 à 14 h)		
6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.</i>		15 minutes
6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>		15 minutes

	6.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et les membres du Comité RH.</i> • Approbation requise de la part du conseil : recommandation du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction (incitatif à court terme) • Évaluation de la réunion	15 minutes
7	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- ☐ Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- ☐ Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- ☐ Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- ☐ Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- ☐ Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- ☐ Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- ☐ Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- ☐ Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- ☐ Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- ☐ Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- ☐ Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- ☐ Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- ☐ Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- ☐ Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- ☐ Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- ☐ Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- ☐ Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

5 *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

6 Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	8 décembre 2025	Inclure les tendances du rapport national d'enquête sur les effectifs dans le rapport du chef de la direction.	Chef de la direction	Indéterminée	Incluse dans le rapport du chef de la direction pour la réunion du conseil du 27 février 2026.
2.	8 décembre 2025	Rédiger une note à l'intention du conseil expliquant si des modifications doivent être apportées à l'article 7 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada, intitulé « Cotisation par personne », afin d'indexer cette cotisation sur l'inflation.	Secrétaire général	27 février 2026	Note envoyée au conseil par courriel le 8 janvier 2026.

Dernière mise à jour : 13 février 2026	Andrew Lockwood	Arian Arenja	Anjum Mullick	Jean-Luc Martel	Jitendra Paliwal	Lisa Dolg	Sophie Larivière- Mantha	Nick Colucci	Tim Kirkby	Menelika Mekomba	Christopher Dixon	Christopher Chahine	Ann English	Denise Pothier	Sudhir Jha	Tim Joseph	Elliott Coles	Marlo Rose	Dartene Spracklin- Reid	Marisa Sterling	Nicolas Turgeon	John Van der Put	Mike Winch
Réunions du conseil																							
16 juin, hybride (Waterton, AB)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10 octobre,(Ottawa, ON)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 décembre, virtuel	✓	✓	✓	x	x	✓	✓	x	x	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																							
19-20 septembre, Saskatoon, SK		✓					✓					x										✓	
7-8 février, virtuel		✓										✓											
BCAPG -- Comité des politiques et des procédures																							
17 juillet, virtuel		✓										✓											
30 octobre, virtuel		✓										✓											
19 novembre, Toronto, ON		✓										✓											
BCAPG -- Comité sur la responsabilité en matière d'agrément																							
9 juin, virtuel		✓																					
23 juillet, virtuel		✓																					
25 juillet, virtuel		✓																					
30 juillet, virtuel		✓																					
29 October, virtuel		✓																					
BCAPG -- Le Sous-comité des candidatures																							
25 août, électroniquement		✓				✓						✓											
BCCAG																							
25 juillet, virtuel														✓		✓						✓	
21-22 septembre, Saskatoon,SK														x		✓						✓	
21 janvier, Virtuel														✓		✓	✓					✓	
Comité FAGR																							
16 juin, hybride (Waterton, AB)			✓		✓				✓		✓						✓			✓	✓		
14 août, virtuel			✓		✓				✓		✓									✓	x	✓	
23 octobre, virtuel			✓		✓				✓		✓									✓	x	✓	
12 décembre, virtuel			✓		✓	✓			✓		✓									✓	✓	✓	
Comité sur la gouvernance																							
16 juin, hybride (Waterton, AB)	✓			✓				✓	✓		✓			✓			✓					✓	✓
17 septembre, virtuel	✓			✓				x	✓		✓			✓								✓	✓
12 novembre, virtuel	✓			✓				x	x		✓			✓				✓				✓	✓
Comité RH																							
25 mai, hybride (Vancouver, CB)					✓												✓	✓				✓	✓
4 septembre, virtuel					✓												✓	✓				✓	✓
20 novembre, virtuel					✓												✓	✓				✓	✓
11 décembre, virtuel					✓												✓	x				✓	✓
Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance																							
15 janvier, virtuel						✓												✓				✓	✓
14 mars, virtuel						✓												✓				✓	✓
23 avril, virtuel						✓												✓				✓	✓
9 juin, virtuel						x												✓				✓	✓
9 septembre, virtuel						✓												✓				✓	✓
20 octobre, virtuel						✓												x				✓	✓
4 novembre, virtuel						✓												✓				✓	✓
11 février, virtuel						x												x				✓	✓
Présence obligatoire	✓																						
Présence non obligatoire	✓																						
Présence pour une partie de la réunion	✓																						
Présence obligatoire, s'est excusé,e	x																						
Non applicable	-																						

PROCÈS-VERBAL DE LA 236^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

8 décembre 2025, de 10 h à 16 h (HE)

Réunion virtuelle via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :

J. Van der Put, président	T. Joseph
D. Spracklin-Reid, présidente élue	S. Larivière-Mantha
M. Wrinch, président sortant	A. Lockwood
A. Arenja	M. Mekomba
E. Coles	A. Mullick
C. Dixon	D. Pothier
L. Doig	M. Rose
A. English	M. Sterling
S. Jha	N. Turgeon

Administrateurs/administratrices absents :

C. Chahine	T. Kirkby
N. Colucci	J. Paliwal
J. Martel	

Conseiller du Groupe des chefs de la direction :

P. Mann, président, Groupe des chefs de la direction

Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes :

S. Inchasi, président, BCCAG	P. Rizcallah, chef de la direction
R. Gosine, président, BCAPG	L. Go, avocat général et secrétaire général

Observateurs présents :

Shawn Amberman, président, AIGNB	Nicolas Kaminski, président élu, APEGS
Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance	Jim Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI
Kathryn Cosgrove, consultante, Cosgrove	Roddy MacDonald, consultant, Cosgrove
Ian Farthing, président, APEGS	Libby Osgood, présidente, Engineers PEI
Derek Follett, président, PEGNL	Bernard Roy vice-président, AIGNB
Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB	Emma Sanderson, présidente, FCEG
Gisela Hippolt-Squair, directrice, APEGA	Terri Steeves, présidente, APEGA
Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS	Adam Wallace, président, Engineers Yukon
Mike Houvardas, président, Engineers Geoscientists MB	Paul Wynnyk, chef de la direction, APEGA

Membres du personnel présents :

Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	Derek Menard, dirigeant principal des finances
Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires
Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance	Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques	
Roseanne Gauthier, spécialiste en planification, événements et conduite du changement	

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada, confirme le quorum et ouvre la réunion à 10 h 1 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2025-12-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

J. Van der Put présente un moment de diversité axé sur la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

J. Van der Put renvoie le conseil à la liste des mesures de suivi et à la liste des présences de la dernière réunion, qui ont été distribuées à titre d'information.

2. Ordre du jour de consentement

2.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 9 octobre 2025 soit approuvé.

2.2 Rapports des comités

- a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- b) Comité sur la gouvernance
- c) Comité des ressources humaines
- d) Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- e) Bureau canadien des conditions d'admission en génie

2.3 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCAPG.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCCAG.

2.4 Direction du BCAPG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, comme suit :

- John Allen (Al) Stewart, vice-président
- Julius Pataky à titre de président
- Ray Gosine à titre de président sortant

2.5 Énoncés de principe nationaux

QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :

- a) Recherche, développement et innovation
- b) Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement du gouvernement fédéral

Motion 2025-12-2D

Présentée et appuyée

QUE les points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

3. Rapports de la direction

3.1 Rapport du président

J. Van der Put fait le point sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, telles que décrites dans ses diapositives distribuées à l'avance. Il répond ensuite aux questions.

3.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah présente ses diapositives distribuées à l'avance qui soulignent les activités opérationnelles entreprises depuis la réunion du conseil d'octobre 2025 et donne un aperçu de la santé financière de l'organisme. Une discussion s'ensuit et l'on demande que les tendances du rapport national d'enquête sur les effectifs soient mises en évidence lors d'une prochaine réunion.

a) Rapport intermédiaire du troisième trimestre sur le Plan stratégique

P. Rizcallah renvoie le conseil au rapport de rendement intermédiaire du TR3, qui a été distribué à l'avance, et ouvre la discussion.

b) Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (AAG)

P. Rizcallah fait le point oralement sur l'orientation stratégique Réaliser l'agrément en génie, appelée Réaliser l'AAG. Il souligne que les travaux se poursuivent de façon soutenue malgré les changements dans les ressources humaines affectées au projet. Il renvoie également aux discussions récentes qui se sont tenues lors des réunions du Comité des politiques et des procédures du BCAPG et du Comité de liaison des doyens. Une brève discussion s'ensuit.

c) Faire avancer la collaboration et l'harmonisation

P. Rizcallah fait le point sur les efforts pour soutenir la collaboration et l'harmonisation au sein des organismes de réglementation et répond aux questions.

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu

Le conseil approuve l'ordre du jour du consentement tel que présenté sans discussion.

4.2 Budget 2026 et cotisation par personne pour 2028

M. Sterling, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente le budget pour 2026 et la recommandation concernant la cotisation par personne pour 2028.

Une brève discussion s'ensuit, à l'issue de laquelle le conseil appuie les propositions du Comité FAGR et demande au secrétaire général de rédiger une note expliquant si des modifications doivent être apportées à l'article 7 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada, intitulé « Cotisation par personne », afin d'indexer cette cotisation sur l'inflation.

Motion 2025-12-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité FAGR, approuve le budget de 2026 tel que présenté.

Adoptée

Motion 2025-12-4D

Présentée et appuyée

QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2028 soit fixée à 12 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.

Adoptée

4.3 Révision des politiques du conseil

D. Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance, présente des révisions de trois (3) politiques du conseil à l'examen du conseil, qui ont été distribuées au conseil à l'avance.

Motion 2025-12-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve les politiques révisées suivantes :

1.5, À propos de ce manuel

4.11, Délégation conseil-direction

5.4, Communication et soutien au conseil

Adoptée

4.4 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph et A. Mullick font le point sur la Conférence 30 en 30 de 2026 et proposent d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 27 février 2026 une discussion générative sur l'adoption d'un énoncé d'engagement en faveur d'une profession accueillante et inclusive, tel que décrit dans le document d'information distribué au préalable.

Le conseil discute des avantages et des inconvénients que comporte l'élaboration d'un tel énoncé d'engagement, reconnaît la nécessité de répertorier les énoncés existants liés à l'inclusivité et convient de tenir une discussion générative en février.

5. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 27 février 2026 (Toronto, Ont.)
- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)
- 8 avril 2026 (réunion virtuelle)
- 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)

6. Séances à huis clos

6.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs et personnes-ressources chargées de l'examen de la gouvernance

Motion 2025-12-6D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil, le président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, Cosgrove & Co. et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs

Motion 2025-12-7D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

6.3 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2025-12-8D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

6.4 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2025-12-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

7. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 14 h 45 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président

Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité FAGR		2.2a
Objet :	Examiner les contributions du Comité FAGR depuis la réunion du conseil du 8 décembre 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances. Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR	

Contexte

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Le plan de travail 2025-2026 du Comité FAGR, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président ou la présidente du Comité FAGR présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Tel qu'énoncé dans son plan de travail, le Comité FAGR s'est réuni le 12 décembre 2025 afin de :
 - Réaliser l'examen des états financiers trimestriels ;
 - Examiner les plans pour l'audit de 2025.
- Les états financiers du TR3 de 2025 sont maintenant à la disposition du conseil sur [OnBoard > Resources > H_Financial Statements | États financiers > 2025 Financial Statements](#).
- L'audit commencera en février 2026. L'auditeur présentera les états financiers audités au Comité FAGR au début de mars. Le conseil les recevra le 8 avril pour approbation, sur recommandation du Comité FAGR. Les états financiers seront présentés aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle en mai.
- À la suite de réflexions sur les discussions du conseil lors de ses réunions d'octobre et de décembre, le Comité FAGR a suggéré que le processus budgétaire de 2027 comporte un scénario qui aligne le montant de la cotisation par personne sur l'inflation.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR doit se réunir le lundi 23 février et le vendredi 6 mars pour s'acquitter des responsabilités restantes énoncées dans son plan de travail.
- Étant donné que la réunion du Comité FAGR ne se tiendra que quatre jours avant la réunion du conseil, toute question issue de la réunion de février qui nécessite une attention urgente du conseil fera l'objet d'un rapport oral dans le cadre du point 4.1 de l'ordre du jour actuel. Sinon, les résultats des réunions de février et de mars seront présentés en mai.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail mis à jour du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- **Annexe 2** : Analyse de l'article 7 du Règlement administratif, intitulé Cotisation par personne (courriel en date du 8 janvier 2026; disponible dans la plateforme OnBoard en tant que document de référence complémentaire pour le conseil)

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
(2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada									
Réaliser un examen approfondi des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé	Conseil	Tous les cinq ans							
(5) Assurer la supervision des finances									
Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.	Comité FAGR	Annuellement	✓						
Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Annuellement		✓	✓				
Veiller à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil	Conseil	Annuellement			✓				
Approuver le budget annuel	Conseil	Annuellement				✓			
Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓		✓	✓		
Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil, selon les besoins.	Comité FAGR	Annuellement					✓		
Surveiller le rendement financier	Conseil	En continu							
Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.	Comité FAGR	Annuellement				✓			

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.	Comité FAGR	Annuellement							
<u>Approuver les états financiers audités</u>	Conseil								
Présenter un rapport annuel aux membres avec : A) L'approbation des états financiers audités par le conseil ; B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada ; C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.	Comité FAGR	Annuellement							
Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.	Comité FAGR	Selon les besoins							
Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil, selon les besoins	Comité FAGR	Annuellement							
Réaliser un examen annuel de tout nouveau contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 dollars par année.	Comité FAGR	Annuellement							
Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.	Comité FAGR	Tous les deux ans							
<u>Approuver les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.</u>	Conseil	Selon les besoins							

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
Examiner les politiques liées au travail du Comité FAGR et formuler des recommandations au Comité sur la gouvernance (n'est pas prescrit dans la politique du conseil 6.4).	Comité FAGR	Selon les besoins		✓					
Réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu.	Comité FAGR	Annuellement							
S'assurer que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place.	Conseil	Annuellement							
Examiner chaque trimestre toute modification apportée aux registres des risques du conseil et des risques opérationnels, s'il y a lieu, et signaler toute question	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓ Aperçu et discussion	✓Contrôle	--		Examen approfondi	
Surveiller les risques connus et identifier les risques potentiels pour l'organisme	Conseil	En continu							
Autres travaux ou pouvoirs									
Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.	Comité FAGR	Selon les besoins							
Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances	Comité FAGR	Selon les besoins							
Envisager de recommander au conseil et à ses membres des cotisations spéciales pour financer des projets	Comité FAGR	Selon les besoins			N'est pas requis				
Inclus dans le plan de travail annuel		Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	✓						
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	N'est pas réalisé	✗						
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓	Sans objet	--						

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité sur la gouvernance		2.2b
Objet :	Examiner les contributions du Comité sur la gouvernance depuis la réunion du conseil du 8 décembre 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques. Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l’efficacité du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance	

Contexte

- Le Comité sur la gouvernance est chargé d’accroître l’efficacité et l’efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance et de s’acquitter de la responsabilité du conseil qui consiste à assurer l’élaboration et l’examen périodiques des politiques du conseil.
- Le plan de travail du Comité sur la gouvernance, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président ou la présidente du Comité sur la gouvernance présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Conformément à son plan de travail approuvé, le Comité sur la gouvernance ne s’est pas réuni depuis la réunion du conseil en décembre.
- Cependant, un petit groupe de travail du comité collabore par voie électronique à l’élaboration d’énoncés sur la durabilité environnementale à inclure dans le Manuel des politiques du conseil. Les recommandations du groupe seront examinées par l’ensemble du comité lors de sa réunion du 12 mars 2026.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à approuver une politique en vertu du point 4.4 de l’ordre du jour de la présente réunion.
- Le Comité sur la gouvernance tiendra sa dernière réunion de l’année en mars afin de s’acquitter des responsabilités restantes prévues dans son plan de travail.

Annexe

- Annexe 1** : Plan de travail du Comité sur la gouvernance

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-Jun	17-Sep-25	11-Nov-25	12-mars-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.						
Examiner et maintenir l’actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil	Comité sur la gouvernance	Quatre fois par année	✓	✓	✓	
Examiner et formuler des recommandations concernant l’actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation	Comité sur la gouvernance	Annuellement		✓		
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l’efficacité du conseil.						
Formuler des recommandations quant à l’éducation du conseil en matière de gouvernance et d’efficacité	Comité sur la gouvernance	Annuellement				
Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d’évaluer l’efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d’action pour apporter les améliorations requises.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l’uniformité de la terminologie et à l’emploi d’un langage clair et de mettre à jour les renvois.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				

Inclus dans le plan de travail annuel	
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
N’est pas réalisé	✗
Sans objet	--

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité des ressources humaines		2.2c
Objet :	Examiner les contributions du Comité des ressources humaines (RH) depuis la réunion du 8 décembre 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Embauche, soutien et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil) Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente du Comité RH	

Contexte

- Le Comité des ressources humaines (RH) accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation opportune du programme d'intégration et de développement des administrateurs et administratrices ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Le plan de travail du Comité RH pour 2025-2026, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des Ressources humaines*, a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président ou la présidente du Comité RH présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Le Comité RH s'est réuni à huis clos les 3 et 11 décembre 2025 en vue de mener l'évaluation annuelle du rendement du chef de la direction, dont les résultats seront présentés au conseil à huis clos dans le cadre du point 6.3 de l'ordre du jour actuel de la réunion.
- Tel qu'indiqué en décembre, le Comité RH a décidé en novembre de suspendre l'évaluation annuelle du conseil pendant l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada. Les processus annuels d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices se poursuivront comme d'habitude, conformément à la politique du conseil 4.13, *Évaluation des administrateurs*. À la suite de la réunion de février du conseil, les administrateurs et administratrices recevront les sondages suivants, qui seront ouverts pendant deux semaines :
 - Le sondage d'évaluation par les pairs pour sept (7) administrateurs ou administratrices qui en sont à la deuxième année de leur premier mandat ou à la première année de leur second mandat.

- Des sondages d'autoévaluation pour aider les administrateurs et administratrices à déterminer leurs forces, leurs faiblesses, leurs capacités et leurs compétences, fournir des données démographiques (facultatif) et déterminer les nominations futures des membres des comités et des membres dirigeants.
- Les résultats des sondages seront communiqués de manière confidentielle à la présidente élue, ensuite aux administrateurs et administratrices respectifs. Les résultats agrégés et anonymisés seront communiqués au Comité RH à titre d'information, ainsi que les préférences et les compétences des administrateurs et administratrices en ce qui concerne les comités, pour éclairer les nominations de 2026-2027.

Prochaines étapes

- Conformément à son plan de travail, la prochaine réunion du Comité RH aura lieu le 1^{er} avril 2026.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité des ressources humaines

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	3-déc-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et réviser périodiquement ces politiques.										
Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada ;	Comité RH	Annuellement			✓					
(4) Embaucher, soutenir et évaluer le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.										
Recommander à l'approbation du conseil les membres d'un Comité de recherche d'un chef de la direction au besoin. Les membres du comité RH peuvent être également les membres du Comité de recherche d'un chef de la direction.	Comité RH	Selon les besoins	--	--	--	--		--	--	--
Examiner les plans de relève du chef de la direction chaque année. Confirmer chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève pour ses subordonné.e.s direct.e.s	Comité RH	Annuellement			✓					
Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			Examiner les objectifs préliminaires	Recommandation au conseil				
Examiner les objectifs annuels du chef de la direction pour	Conseil	Annuellement								
Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			Choisir un consultant	Rapport de rendement	✓ Évaluation	✓ Évaluation		
Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés	Comité RH	Tous les trois ans								
Examiner la recommandation annuelle concernant l'incitatif à court	Conseil	Annuellement								

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	3-déc-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.										
Approuver la structure et le contenu des sondages annuels sur le rendement du conseil, des administrateurs et administratrices et des présidents, conformément aux politiques de conseil 4.12, Évaluations du conseil, 4.13, Évaluation des administrateurs et 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.	Comité RH	Annuellement pour chaque sondage			✓ Président	✓ Conseil ou administrateur ou administratrice				
Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler toute question importante au conseil.	Comité RH	Annuellement								
Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et se pencher sur la planification de la relève du conseil et des comités	Comité RH	Annuellement			✓					
Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs	Comité RH	Annuellement								
Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.										
Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	Comité RH	Selon les besoins	✓							
Examiner les nominations en vue d'approbation	Conseil	Selon les besoins	✓	✓						
Autres travaux ou pouvoirs										
Approuver le budget pour le recrutement de ressources externes et le recrutement de ces ressources pour aider le Comité RH à s'acquitter de ses responsabilités.	Comité RH	Annuellement	✓							
Vérifier les progrès par rapport aux objectifs du chef de la direction pour l'année	Comité RH	Chaque trimestre			✓	✓				
Inclus dans le plan de travail annuel		N'est pas réalisé								
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	Sans objet								
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓									
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel										

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		2.2d
Objet :	Examiner les contributions du BCAPG depuis la réunion du 8 décembre 2025.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Risque lié à l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG	

Contexte

- Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent à ces normes. Il produit également les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger.
- Le plan de travail du BCAPG pour 2026, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2025
- À chaque réunion du conseil, le BCAPG présente un compte rendu de son travail depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) :** L'automne dernier, le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG d'élaborer et de recommander, pour approbation par le conseil, les modifications appropriées aux normes d'agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG. Voici les progrès réalisés jusqu'à présent :
 - À la suite de la séance de conception conjointe tenue en automne, le Comité des politiques et des procédures (P&P) et le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) ont rédigé une orientation générale qui sera présentée au BCAPG, à DDIC et au Groupe des chefs de la direction pour commentaires. Ces commentaires seront essentiels pour façonner et peaufiner les modifications proposées aux normes d'agrément, en veillant à ce qu'elles soient exhaustives et soigneusement réfléchies avant une consultation nationale plus large.
 - Lors de la séance de conception conjointe de l'automne, les membres du comité P&P et du CLD ont exprimé leur enthousiasme pour les résultats de la séance, soulignant une forte collaboration et un sentiment partagé d'accomplissement. Toutefois, la participation de DDIC a été limitée, avec seulement la moitié (quatre sur sept) des membres du comité présents (dont seulement deux en personne). Cette faible participation comporte le risque que le processus ne reflète pas l'ensemble des

perspectives des établissements d'enseignement supérieur (EES). La stratégie d'atténuation du Comité P&P consiste à maximiser la transparence tout au long du processus, notamment en communiquant clairement les avis et les positions de tous les participants.

- **Règlements pour l'octroi de crédits de transfert :** Le BCAPG propose d'ajouter une nouvelle clause (2.3.3) à l'annexe 1 du [cahier des Normes et procédures d'agrément du BCAPG](#), qui stipule qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP. Le rapport de consultation a été finalisé, et les modifications proposées seront présentées lors de la réunion du BCAPG en avril avant d'être soumises au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation en mai.
- **Visites d'agrément :** Le BCAPG effectuera huit visites entre décembre 2025 et juin 2026.
- **Réunions et ateliers du BCAPG :** En février, le BCAPG a :
 - Reçu des mises à jour de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, de la Fédération canadienne étudiante de génie et du BCCAG.
 - Contribué à la deuxième ronde de consultations dans le cadre de l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada.
 - Organisé deux ateliers sur les normes d'agrément relatives aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (IC), ainsi que sur la participation substantielle et significative d'ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice dans la formation des étudiants en génie, à l'appui des recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG.

Prochaines étapes

- La prochaine réunion du BCAPG aura lieu en mode virtuel le 11 avril 2026.

Annexe

- **Annexe 1 :** Plan de travail 2026 du BCAPG

Plan de travail du BCAPG pour 2026

Point		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2026)
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (2 programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Humber College Institute of Technology and Advanced Learning (3 nouveaux programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Collège militaire royal du Canada (5 programmes)	Du 26 au 28 octobre 2025	Juin
Sheridan College (1 nouveau programme)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Simon Fraser University (1 programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
Université du Québec à Rimouski (1 programme)	Du 24 au 26 novembre 2025	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)	À déterminer; hiver 2026	Juin
Université Laval (14 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
University of Alberta (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of British Columbia – Okanagan (4 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of Calgary (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
University of Manitoba (5 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of New Brunswick (7 programmes)	Du 22 au 25 novembre 2025	Juin
University of Regina (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 25 au 27 janvier 2026	Juin
University of Toronto (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of Victoria (1 programme)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
University of Western Ontario (3 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 8 au 13 juin Capetown, Afrique du Sud
Activités opérationnelles en cours	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).	Le Comité P&P Membres du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément - Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2025 - Recueillir les données pour le rapport de 2026	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Le Comité P&P BCAPG	En cours
Activités liées aux procédures	Responsable	Échéance
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du pr Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats	Comité P&P BCAPG	Décembre

<i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>		
Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ».	Comité P&P BCAPG	Avril
<i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>		
Mettre au point des protocoles de communication pour les établissements qui mettent fin à des programmes agréés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Mettre au point des procédures pour les visites de programmes ayant des campus satellites et/ou des établissements affiliés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Activités liées aux politiques et aux normes	Responsable	Échéance
Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)*</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Élaborer d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice (complète la recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG ; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité). <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Octobre
Officialiser le processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et mettre à jour les politiques, procédures et modèles qui y sont associés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2024 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours

*Les grandes étapes pour mener à bien ce travail pourraient inclure les suivantes :

- Le BCAPG et DDIC approuvent une déclaration commune définissant le but et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, examine les normes d'agrément existantes à la lumière de cette déclaration.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révisé les normes d'agrément et élabore un énoncé d'interprétation, offrant ainsi aux EES et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité adéquates pour satisfaire aux normes d'agrément.
- Conformément à la Politique du conseil 9, Normes et procédures d'agrément, le BCAPG consulte les parties intéressées sur les normes révisées et l'énoncé d'interprétation connexe.
- Le BCAPG recommande au conseil d'Ingénieurs Canada les modifications appropriées à apporter aux normes, en tenant compte des commentaires des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examine l'*Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* afin de déterminer la voie à suivre à la lumière des modifications recommandées des normes.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		2.2e
Objet :	Examiner les contributions du BCCAG depuis la réunion du 8 décembre 2025.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)	
Préparé par :	Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Contexte

- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) est chargé de fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- Le plan de travail du BCCAG pour 2026, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le BCCAG présente un compte rendu de son travail depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Lors de sa réunion du 21 janvier dernier, le BCCAG a approuvé :
 - Le Guide sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies d'avant-garde, qui sera présenté au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation en vue de sa publication à sa réunion d'octobre 2026 ;
 - La consultation auprès des organismes de réglementation sur l'ébauche d'orientation générale pour un guide sur la gestion des plaintes difficiles.
- Le Comité des programmes d'examens du BCCAG a éprouvé des difficultés à réviser les programmes d'examens dans les délais prévus, en raison de défis dans l'environnement des bénévoles. Pour atténuer ces difficultés, les procédures de recrutement et d'intégration seront réexaminées en 2026 et le secrétariat du BCCAG collaborera étroitement avec le Groupe national des responsables de l'admission pour identifier et sélectionner des réviseurs potentiels.
 - Les programmes d'examens du BCCAG demeurent une ressource essentielle pour les organismes de réglementation, car ils jouent un rôle crucial dans l'évaluation de la formation universitaire des candidats diplômés issus de programmes non agréés par le BCAPG. Ces documents représentent une synthèse du contenu principalement technique des programmes agréés par le BCAPG et n'ont pas pour but de « définir » les disciplines du génie ni de représenter l'ensemble complet de compétences nécessaires pour l'admission à l'exercice de la profession.
- Le BCCAG a amorcé l'élaboration d'indicateurs de rendement clé au premier trimestre de 2026. Une fois élaborés, ces indicateurs aideront à l'évaluer le rendement des produits et des pratiques du BCCAG.

Prochaines étapes

- Le BCCAG se réunira à Ottawa le 11 avril 2026.

Appendix

- **Annexe 1** : Plan de travail du BCCAG pour 2026

Ébauche du plan de travail 2026 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2025 qui seront reportées en 2026 et à proposer de nouvelles priorités pour 2026 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Révision du Guide public de 2012 sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada	GNRE	2024	Octobre 2025
Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde	GNRE	2024	Mai 2026
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation (2018) sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément	GNRA	2024	Octobre 2025
Nouveau guide sur l'utilisation abusive du processus de traitement des plaintes (remplace la révision de 2025 du Guide public sur les personnes qualifiées dans les lois qui touchent la profession)	GNRE, GNRDAL	2025	Mai 2027
Des activités de rayonnement fondées sur les travaux réalisés en 2024-2025, notamment l'élaboration de ressources de format court, des présentations de conférence et l'engagement des parties intéressées.	BCCAG, GNRA, GNRE, GNRDAL	2025	Décembre 2025

B. Priorités supplémentaires pour 2026

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Proposition de nouveau guide sur la conduite publique des ingénieurs [proposé par les groupes de responsables]	GNRE, GNRDAL	2025	Février 2028
Révision du document Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation	GNRA	2025	Mai 2027

C. Révision continue des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)	Avril 2026
Programme d'examens de génie géologique (2018)	Avril 2026
Programme d'examens de génie géomatique (2018)	Avril 2026

D. Nouvelle révision des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie civil (2020)	Avril 2027
Programme d'examens sur les matières de base (2020)	Avril 2027
Programme d'examens de génie physique (2017)	Avril 2027

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport annuel de rendement stratégique		2.3
Objet :	Approuver le Rapport annuel de rendement stratégique 2025	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2025 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2026.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Définition de l'enjeu

- Le [Plan stratégique 2025-2029](#) d'Ingénieurs Canada a été approuvé par les membres en mai 2024.
- Chaque orientation stratégique atténue un ou plusieurs risques du conseil.
- Conformément à la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel. Le rapport annuel d'évaluation de rendement est également fourni aux membres lors de leur assemblée annuelle en mai.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le rapport annuel de rendement stratégique 2025 ci-joint afin qu'il soit distribué aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle en mai.
- Tel qu'indiqué dans le rapport, l'orientation stratégique Réaliser une profession inclusive connaît des retards en raison d'un effectif moins important que prévu au moment de la conception de cette orientation stratégique, mais elle devrait être achevée d'ici la fin du plan stratégique.
- Tous les autres travaux dans le cadre des autres orientations stratégiques sont en bonne voie d'être achevés d'ici la fin du plan stratégique.

Répercussions financières

- Aucun coût n'est associé à ce rapport. Les dépenses liées à la prestation du plan stratégique ont déjà été prises en compte dans le budget annuel d'Ingénieurs Canada pour les années en question.

Avantages

- Le Rapport annuel de rendement stratégique donne au conseil l'occasion de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique montre aux organismes de réglementation membres que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

Risques

- Aucun risque significatif n'a été cerné concernant la présentation de la version approuvée du rapport aux membres. En revanche, si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Rapport annuel de rendement stratégique 2025 sera inclus dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres de 2026.
- Le conseil recevra son quatrième rapport trimestriel lors de sa réunion de mai.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport annuel de rendement stratégique 2026

Rapport intermédiaire de rendement stratégique : TR4 de 2025

Les indicateurs ont été approuvés lors de [l'atelier stratégique du conseil de juin 2024](#). Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2025-2029](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Légende	État de l'orientation stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2029	»»»»
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	»»
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	»

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

État de rendement	Source
Activités planifiées (établies en juin 2024)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Rapports trimestriels 2025	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2025-2029
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Comment mesurerons-nous le succès en 2029 ?	

Afin que ce rapport soit succinct, seuls les travaux à réaliser pendant l'année en cours sont représentés dans le rapport trimestriel. Tous les travaux devant être réalisés entre 2025 et 2029 sont présentés dans la section 2 de ce rapport.

Section 1

Réaliser une fédération plus forte				
État : 				
Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables				
Embaucher un expert Indicateur : <i>Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance</i>	Un expert a été embauché.	Terminé		
Interroger les organismes de réglementation pour identifier les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil Indicateurs : <i>Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i> <i>Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i>	À venir au deuxième trimestre.	Des entretiens individuels avec les organismes de réglementation sont en cours.	La première ronde de consultations et d'entretiens avec les organismes de réglementation a eu lieu.	Terminé
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance Indicateur : <i>Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>	À venir au quatrième trimestre.			- Le conseil a reçu les résultats de l'atelier, ainsi que les solutions et options préliminaires pour la deuxième ronde de consultations. - Les solutions et options préliminaires ont été transmises dans le cadre de consultations tenues avec les organismes de réglementation individuellement, le BCAPG et le BCCAG entre le 9 décembre et la fin janvier.
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada				
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire Indicateur : <i>Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>	Discussion entamée avec le Groupe des chefs de la direction	- Les travaux visant à officialiser un processus prévisible et transparent pour sélectionner les domaines de collaboration en matière de réglementation seront précisés en temps voulu. Entre-temps, plusieurs projets sont avancés (voir ci-dessous). - Plusieurs projets et initiatives de collaboration et d'harmonisation continuent d'être identifiés et menés, tels que : le formulaire harmonisé de confirmation de demande de mobilité entre zones de compétence (nouvelle priorité en 2025), l'analyse contextuelle/l'étude de faisabilité sur les fournisseurs de signatures numériques et le potentiel d'IC à offrir cette fonction (nouvelle priorité en 2025), le programme harmonisé de développement professionnel continu (nouvelle priorité en 2025), la progression des résultats des projets AAG/du PCSC, l'examen et l'amélioration de la BDEDE, de la BDNE et du répertoire de la mobilité (nouvelle priorité en 2025).		

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables				
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) <i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie. Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>	Les compétences du groupe de travail ont été déterminées et des travaux sont prévus pour confirmer l'approche en matière de gouvernance. Ces travaux devraient être achevés au deuxième trimestre.	- Retards dans la mise en place d'un groupe consultatif sur le PCSC en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes. - Des ressources supplémentaires ont été affectées. - Un retour sur la bonne voie est prévu d'ici la fin du troisième trimestre.	- Le groupe consultatif sur le PCSC en est à la dernière étape de sa mise en place et son intégration est prévue pour le quatrième trimestre. - Un retour sur la bonne voie est prévu d'ici le quatrième trimestre.	Le recrutement du groupe consultatif sur le PCSC a été achevé au quatrième trimestre, tout comme l'intégration des membres du groupe.
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour créer le profil de compétences</i>	À venir au troisième trimestre.	- Retards dans l'embauche d'un consultant en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes. - Un consultant a été embauché.	- Le consultant en développement de programme a été sélectionné et le contrat a été rédigé. - En attente d'un examen juridique, la signature du contrat est prévue au quatrième trimestre.	Le consultant en développement de programme a été sélectionné et le contrat a été signé.
Sélectionner les compétences <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>	À venir au quatrième trimestre.			- Le rapport préliminaire présentant les compétences recommandées a été achevé. - Le rapport sera communiqué au conseil en 2026.
Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles				
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'aller de l'avant concernant les autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>	Tous les produits livrables du premier trimestre ont été achevés, à l'exception des séances de formation, qui le seront au cours du deuxième trimestre.	- Des séances de formation et de type <i>Posez-moi toutes vos questions</i> ont eu lieu. - Les séances de formation accusent un retard en raison de contraintes de ressources et de la nécessité de clarifier les objectifs des séances. - Des recommandations supplémentaires issues du Rapport sur la voie à suivre seront présentées au conseil en octobre 2025 (T3).	- Lors de sa réunion d'octobre, le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG de recommander les modifications appropriées aux normes d'agrément en ce qui concerne le permis d'exercice des membres du corps professoral, conformément aux recommandations pertinentes du <i>Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie</i>. - Le conseil d'Ingénieurs Canada a également approuvé que le personnel et d'autres intervenants travaillent sur les recommandations portant sur le rendement des investissements, la gestion du changement, la participation de l'industrie et les valeurs fondamentales. - Ces éléments faisaient partie du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie.	Les travaux sur les recommandations approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada en octobre sont lancés. La mise en œuvre approuvée par le conseil en octobre a commencé.

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation				
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) <i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>	- Des recherches sur les meilleures pratiques ainsi que sur les besoins d'Ingénieurs Canada ont été menées. - Des recommandations sur l'intégration des facteurs ESG dans les politiques d'Ingénieurs Canada ont été présentées au Comité sur la gouvernance pour commentaires.	Des recherches sont en cours afin d'éclairer l'approche politique finale qui sera présentée au Comité sur la gouvernance et au conseil pour approbation d'ici la fin du quatrième trimestre.	- Le Comité sur la gouvernance a examiné la politique lors de sa réunion de septembre et a proposé des révisions supplémentaires. - La politique sera de nouveau examinée par ce comité en novembre, et l'approbation du conseil sera demandée au premier trimestre de 2026.	Le Comité sur la gouvernance a décidé de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer des énoncés de politique, qui devraient être soumis au conseil en mai.
Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation				
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i>	Un expert a été engagé et analyse actuellement la documentation sur le sujet. Une rencontre a eu lieu avec l'Association médicale canadienne afin d'en apprendre davantage sur sa démarche et ses excuses en ce qui concerne les préjudices subis par les peuples autochtones.	Les consultants ont été sélectionnés et les grandes lignes de l'analyse contextuelle ont été approuvées.	- L'analyse contextuelle et l'analyse comparative ont été rédigées. - Les commentaires du commanditaire et du responsable de ce volet de travail sont en cours d'intégration, et des décisions sont en cours quant à la meilleure façon de partager les résultats ou le rapport.	L'analyse contextuelle et l'analyse comparative rédigées ont été transmises au Groupe des chefs de la direction.

Réaliser une profession inclusive

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation				
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil	Un examen des programmes existants a été réalisé sous l'angle de l'intersectionnalité et de l'impact sur le système.	- En raison de contraintes de ressources toujours présentes, ce projet accuse un retard. - D'après les récentes discussions avec le groupe de travail des chefs de la direction, la rédaction d'un narratif sur la théorie du changement devrait être reportée au quatrième trimestre. - Les consultations avec les organismes de réglementation et les employeurs seront reportées au troisième trimestre.	- Le Groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction s'est entendu sur une vision, un énoncé d'engagement ainsi que sur les obstacles qui touchent la profession. - Nous avons rencontré l'ACEC afin de créer une communauté de pratique et d'identifier des entreprises pour piloter le projet de référence. - Des discussions ont commencé avec nos champions au sein du conseil afin de déterminer quand et comment le conseil devrait se mobiliser.	- Le personnel actuellement affecté à cette orientation stratégique est moins nombreux que prévu initialement, ce qui explique le retard pris par le projet. - Ces travaux se poursuivront au premier trimestre de 2026.
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation				
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada	Des consultations auprès du Comité consultatif autochtone ont été effectuées au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation.	- Nous avons consulté le Comité consultatif autochtone (CCA) au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation et l'examen de la documentation sur l'éducation autochtone de la maternelle à la 12^e année. - Nous avons également élaboré une demande de propositions (DP) en consultation avec le CCA pour la réalisation de l'analyse contextuelle.	- Nous avons sélectionné des consultants et commencé à travailler avec eux à l'élaboration de l'analyse contextuelle, du cadre et du plan d'action. - Ce travail devrait être achevé au quatrième trimestre.	L'analyse contextuelle, le cadre et le plan d'action provisoire ont été achevés.
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles	Nous avons fourni aux RH toutes les coordonnées nécessaires pour l'organisation de la formation et demandé que cette formation fasse partie du processus d'orientation des nouveaux membres du personnel.	En bonne voie pour offrir la formation au troisième trimestre.	Nous continuons d'offrir la formation <i>Les 4 saisons de la réconciliation</i> dans le cadre de l'accueil des nouveaux employés et bénévoles. En septembre 2025, le personnel a également participé à l'exercice des couvertures de Kairos pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et la Journée du chandail orange, et pour mieux comprendre leur rôle dans la promotion de la vérité et de la réconciliation.	La formation a été donnée au personnel.

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2	TR3	TR4
Pilier : Campagne nationale de marketing Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société				
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>	Terminé.			
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>	À venir au troisième trimestre.	- Une première discussion avec les chefs de la direction des organismes de réglementation a eu lieu lors de leur réunion de juillet. - Les premières rétroactions éclaireront le processus de consultation en cours ainsi que les approches à adopter à l'avenir.	À la suite des commentaires reçus, nous avons élaboré des approches révisées en matière de marketing national accompagnées d'une recommandation qui sera présentée au Groupe des chefs de la direction au quatrième trimestre.	- Les approches révisées en matière de marketing national ont été présentées au Groupe des chefs de la direction. Il a été convenu qu'Ingénieurs Canada mènerait une campagne de marketing à l'échelle nationale en consultation avec le Groupe national des responsables des communications, qui jouera un rôle consultatif en ce qui concerne la stratégie et la mise en œuvre de la campagne. - Ingénieurs Canada financera à hauteur de 500 000 \$ sur trois ans la conception et la prestation de la campagne.
Pilier : Parcours vers l'ingénierie Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société				
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>	À venir au deuxième trimestre.	Tenue de deux webinaires trimestriels qui ont connu une forte participation et un vif succès.	La planification et la promotion du webinaire du quatrième trimestre sont bien avancées. Ce projet est sur la bonne voie.	Terminé
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>	Le contenu a été publié et est disponible en ligne. Il est trop tôt pour établir une tendance en matière d'intérêt à l'égard de ce	L'information est fournie en ligne.	- Afin de mieux soutenir les professionnels en début de carrière, nous avons élargi notre projet <i>Parcours vers l'ingénierie</i> en élaborant de nouveaux outils et ressources pour renforcer les activités de sensibilisation et d'engagement auprès de ce public cible. - Nous avons également conçu des webinaires trimestriels sur des sujets pertinents mettant l'accent sur la valeur du permis d'exercice du génie,	Terminé

	contenu.		établi des objectifs ciblés par province accompagnés de stratégies visant à mobiliser les personnes admissibles à l'obtention du permis d'exercice, et lancé un projet pilote sur le processus d'obtention du permis d'exercice.	
Pilier : Les ingénieurs et le leadership Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société				
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>	À venir au deuxième trimestre.	La demande de propositions visant l'analyse contextuelle est en cours d'élaboration et sera publiée au troisième trimestre.	- La demande de propositions est close et 14 propositions ont été reçues. - L'examen des propositions est en cours et une décision est attendue au quatrième trimestre. Le projet devrait être terminé d'ici la fin de l'année.	- Ingénieurs Canada a retenu les services de Cathexis pour réaliser une analyse contextuelle, une revue de la documentation et des entretiens avec des informateurs clés afin de formuler des recommandations sur la représentation des ingénieurs au sein des conseils d'administration d'entreprises et d'organismes publics. - Un rapport final est attendu pour la mi-janvier 2026.
Créer un groupe consultatif et une charte du projet <i>Indicateur : Le groupe consultatif est créé par le chef de la direction</i>	À venir au troisième trimestre.	La création du groupe consultatif et de la charte de projet débutera au troisième trimestre.	- La charte du projet est en cours d'élaboration et devrait être finalisée d'ici la fin du quatrième trimestre. - Le recrutement du groupe consultatif a été reporté au premier trimestre de 2026 dans l'attente des résultats de l'analyse contextuelle.	La charte du projet a été parachevée au quatrième trimestre, le recrutement du groupe consultatif ayant été reporté au premier trimestre de 2026 dans l'attente des résultats de l'analyse contextuelle.

Section 2

La section suivante met en évidence en quelle année chaque indicateur devrait être réalisé :

Réaliser une fédération plus forte					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Mettre sur pied un Groupe de travail pour l'examen de la gouvernance <i>Indicateur : Création du groupe de travail (réalisé en 2024)</i>					
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance (terminé)</i>					
Interroger les organismes de réglementation pour déterminer les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil <i>Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i>					
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance <i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>					
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure <i>Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance</i>					
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé <i>Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique</i>					
Pilier : Financement à long terme					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Renouveler l'entente de financement à long terme <i>Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme</i>					
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation					
Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation					
Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada					
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire <i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>					
Évaluer le succès de l'Énoncé national de collaboration de cinq ans <i>Indicateur : Des leçons ont été tirées et les activités menées pendant cinq ans ont donné lieu à des succès (et à des échecs) qui peuvent être utilisés pour faire évoluer l'énoncé</i>					
Les organismes de réglementation ont convenu de réviser l'Énoncé national de collaboration <i>Indicateur : Les organismes de réglementation conviennent de renouveler un énoncé actualisé</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables					
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) <i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie</i> <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir au deuxième trimestre)</i>					
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour soutenir l'étude pilote du PCSC (à venir en 2025)</i>					
Sélectionner les compétences <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2025)</i>					
Entreprendre l'étude pilote du PCSC <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2026)</i>					
Communiquer le rapport sur les résultats <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>					
Décider des prochaines étapes <i>Indicateur : Le conseil approuve les changements</i>					
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles					
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada de donner suite à d'autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>					
Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés. <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés</i>					
Créer un nouveau groupe des politiques afin de tenir compte du nouveau but et de la nouvelle portée de l'agrément <i>Indicateur : Un groupe des politiques approprié est créé</i>					
Embaucher un consultant pour rédiger les nouvelles politiques <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour rédiger les nouvelles politiques</i>					
Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système</i>					
Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum</i>					
Mettre au point un rapport sur les conclusions concernant la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES <i>Indicateur : Le rapport sur les conclusions est rendu public</i>					
Réviser et faire approuver les normes et procédures d'agrément du BCAPG (normes, politiques et principes) <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les normes d'agrément</i> <i>Le BCAPG approuve les politiques et les principes</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficaces, efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG					
Élaborer une analyse de rentabilité <i>Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil</i>					
Présenter l'analyse de rentabilité <i>Indicateur : Le conseil détermine que la proposition est viable et l'approuve pour consultation auprès des organismes de réglementation</i>					
Consulter les organismes de réglementation au sujet des options viables <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>					
Assurer la transition d'autres services et programmes d'Ingénieurs Canada, si nécessaire <i>Indicateur : Un plan est approuvé et mis en œuvre le cas échéant</i>					

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) <i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre <i>Indicateur : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Décider s'il faut devenir ou non une organisation carboneutre <i>Indicateur : Décision prise par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Pilier : Définir notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i>					
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation</i>					
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil</i>					

Réaliser une profession inclusive					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Diffuser les recommandations concernant le repositionnement de 30 en 30 <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Mettre en œuvre les recommandations en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et les employeurs <i>Indicateur : Les recommandations sont mises en œuvre d'ici la fin du plan stratégique</i>					
Pilier : Adopter l'IDEA					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'accessibilité <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i>					
Devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a établi des objectifs et des mesures de succès internes pour devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA</i>					
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i>					
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i>					
Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs</i>					
Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) <i>Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</i>					

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Campagne nationale de marketing					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>					
Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>					
Pilier : Parcours vers l'ingénierie					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>					
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>					
Procéder à une évaluation à mi-chemin et rajuster l'approche et le contenu si nécessaire <i>Indicateur : L'évaluation est effectuée et la voie à suivre est communiquée</i>					
Pilier : Les ingénieurs et le leadership					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>					
Créer un groupe consultatif et une charte du projet					
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie					

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		2.4
Objet :	Se pencher sur l’approbation d’un nouvel énoncé de principe national	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Réputation (risque opérationnel) Pérennité de la réglementation du génie (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le nouvel Énoncé de principe national sur l’intelligence artificielle, l’apprentissage machine et la science des données soit approuvé.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Définition du problème/de l’enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d’intérêt public. Ils sont élaborés en collaboration avec les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Ces énoncés :
 - Offrent un point de vue national de la profession d’ingénieur sur des enjeux majeurs ;
 - Influent sur les politiques publiques ;
 - Facilitent la discussion avec le gouvernement ;
 - Fournissent de l’information à nos membres et aux membres de la profession d’ingénieur.
- Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) d’Ingénieurs Canada est chargé d’élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d’horizons et d’expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d’ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d’actualiser les EPN existants pour s’assurer qu’ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s’assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l’expertise de la profession dans l’élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le comité s’attellera au cours de l’année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours des réunions régulières du comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d’être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision et quels EPN doivent être archivés. Les sujets cernés par le comité sont envoyés pour consultation auprès des organismes de réglementation. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l’examen et à l’approbation du conseil et des organismes de réglementation. L’ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3, Énoncés de principe nationaux.

- L'EPN devant être examiné à cette réunion est lié à l'Objectif fondamental 5 d'Ingénieurs Canada : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un nouvel EPN :
- Intelligence artificielle, apprentissage machine et science des données.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve l'EPN présenté en annexe.
- Une fois approuvé, cet EPN sera publié dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqué au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Risques

- Si l'EPN n'est pas approuvé, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche soit convenue.

Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
 - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
 - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité et les possibilités d'interaction avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
 - Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux d'actualité.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
 - Ces énoncés de principe nationaux informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire (CCAP), les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de la direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés.
- Nous avons reçu plusieurs commentaires importants concernant la position exprimée dans cet énoncé de principe, ainsi que des ajouts importants. Ces commentaires, ainsi que nos réponses, sont détaillés à l'annexe 1.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- L'EPN sera publié dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqué au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexes

- **Annexe 1** : Résumé des commentaires recueillis lors des consultations, ainsi que des réponses
- **Annexe 2** : EPN intitulé « Intelligence artificielle, apprentissage machine et science des données »

Résumé des modifications

Énoncé de principe national sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et la science des données

- Le tableau ci-dessous résume les commentaires reçus au cours de la période de consultation et les modifications en réponse à ces commentaires dans la version finale de l'EPN.

Type de modification	Contenu ajouté en réponse aux commentaires	Raison de la modification
Langage utilisé pour décrire la position	« La position de la profession d'ingénieur » a été remplacée par « la position d'Ingénieurs Canada ».	Il s'agit d'une modification qui s'applique à tous les EPN en cours d'élaboration.
Position exprimée sur l'utilisation de l'IA dans l'exercice du génie.	Lorsque l'IA, l'apprentissage machine et la science des données sont utilisés comme outils pour exercer le génie, les travaux doivent être entrepris par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré par l'organisme provincial ou territorial de réglementation du génie dans la province ou le territoire où il exerce. Ces ingénieurs ont la responsabilité éthique de vérifier l'intégrité des résultats de ces outils.	Répond aux commentaires soulevés lors de la consultation selon lesquels il fallait que l'EPN énonce clairement la nécessité d'une responsabilité humaine lorsque des outils d'IA sont utilisés pour exercer le génie.
Position exprimée sur l'émergence d'une intelligence artificielle générale (IAG).	À mesure que les technologies d'IA, d'apprentissage machine et de science des données se développent, l'émergence possible de l'intelligence artificielle générale (IAG) revêt une importance capitale pour la profession d'ingénieur. Bien que l'IAG puisse produire des	Ce texte répond à une préoccupation soulevée lors de la consultation selon laquelle l'EPN ne tenait pas compte de la possibilité d'une intelligence artificielle générale.

Type de modification	Contenu ajouté en réponse aux commentaires	Raison de la modification
	résultats d'ingénierie sans intervention humaine, elle ne peut être considérée comme fiable, car tout travail d'ingénierie doit être réalisé par un humain titulaire d'un permis d'exercice du génie.	
Suppression de la référence précise à la définition de l'exercice de la profession d'ingénieur.	Dans chacun de ces trois domaines [l'IA, l'apprentissage machine et la science des données], l'exercice du génie joue un rôle important. Chaque technologie peut avoir un impact sur l'exercice du génie lorsqu'elle est utilisée pour produire des résultats d'ingénierie. Les ingénieurs qui participent à l'élaboration de ces outils, ainsi que les ingénieurs qui les utilisent pour réaliser des travaux d'ingénierie, sont assujettis à la surveillance des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie. Ces organismes de réglementation appliquent la définition du génie telle qu'elle est énoncée dans les lois provinciales ou territoriales.	Plutôt que de faire allusion à une définition spécifique de l'exercice du génie, la modification précise que cette définition se trouve dans les lois provinciales et territoriales, que les organismes de réglementation appliquent.
Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral.	Même si les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie réglementent l'exercice du génie, y compris l'utilisation des outils d'IA, d'apprentissage machine et de science des données dans l'exercice du génie, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en ce qui concerne les questions plus larges touchant la gouvernance de ces technologies et leur impact sur la société.	Les trois recommandations figurant dans cette section ont été révisées au cours de la période de consultation afin de mieux distinguer les responsabilités à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale.

Intelligence artificielle, apprentissage machine et science des données

La position d'Ingénieurs Canada

- Les domaines de l'intelligence artificielle (IA), de l'apprentissage machine et de la science des données se chevauchent, mais sont des domaines interdisciplinaires bien distincts, dans lesquels l'exercice du génie joue un rôle important et les technologies ont une incidence sur l'exercice du génie proprement dit.
- À mesure que les gouvernements élaborent de nouveaux cadres réglementaires liés aux progrès de l'IA, de l'apprentissage machine et de la science des données, le Canada bénéficiera de l'expertise des ingénieurs, qui travaillent dans l'intérêt du public et sont supervisés par les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie.
- L'IA, l'apprentissage machine et la science des données recèlent le potentiel d'avoir un effet positif sur la société canadienne et son économie. Cependant, comme les technologies traditionnelles, ils peuvent aussi causer des préjudices. Il est donc important qu'ils soient appliqués et gérés par des personnes compétentes et professionnelles qui travaillent dans l'intérêt public, notamment les ingénieurs.
- Lorsque l'IA, l'apprentissage machine et la science des données sont utilisés comme outils pour exercer le génie, les travaux doivent être entrepris par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré par l'organisme provincial ou territorial de réglementation du génie dans la province ou le territoire où il exerce. Ces ingénieurs ont la responsabilité éthique de vérifier l'intégrité des résultats de ces outils.
- À mesure que les technologies d'IA, d'apprentissage machine et de science des données se développent, l'émergence possible de l'intelligence artificielle générale (IAG) revêt une importance capitale pour la profession d'ingénieur. Bien que l'IAG puisse produire des résultats d'ingénierie sans intervention humaine, elle ne peut être considérée comme fiable, car tout travail d'ingénierie doit être réalisé par un humain titulaire d'un permis d'exercice du génie.

Le défi

Au Canada, l'autoréglementation de la profession d'ingénieur joue un rôle essentiel dans la protection et l'amélioration de la santé et de la sécurité publique. Les disciplines et technologies émergentes remettent en question les cadres établis et obligent les organismes de réglementation du génie à réévaluer et à clarifier la portée des pratiques réglementées.

De nos jours, les ingénieurs et les organismes de réglementation du génie sont confrontés à un défi croissant avec le développement et le déploiement rapides de l'IA dans l'ensemble de l'économie. L'IA est une technologie d'ingénierie avancée, qui implique le développement de systèmes capables de simuler les

fonctions cognitives humaines telles que le raisonnement, l'apprentissage et la résolution de problèmes. L'apprentissage machine, un sous-ensemble de l'IA, se concentre sur les algorithmes qui permettent aux systèmes d'améliorer leurs performances grâce à l'expérience, sans programmation explicite. La science des données consiste à extraire des renseignements et de la valeur à partir des données à l'aide de techniques statistiques, de calcul et d'ingénierie.

Dans chacun de ces trois domaines, l'exercice du génie joue un rôle important. Chaque technologie peut avoir un impact sur l'exercice du génie lorsqu'elle est utilisée pour produire des résultats d'ingénierie. Les ingénieurs qui participent à l'élaboration de ces outils, ainsi que les ingénieurs qui les utilisent pour réaliser des travaux d'ingénierie, sont assujettis à la surveillance des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie. Ces organismes de réglementation appliquent la définition du génie telle qu'elle est énoncée dans les lois provinciales ou territoriales.

À mesure que ces technologies évoluent, le potentiel que des non-humains puissent exercer le génie devient significatif. Le défi est d'autant plus important lorsqu'on envisage la possibilité d'une intelligence artificielle générale (IAG). Le défi central consistera à veiller à ce que la responsabilité humaine demeure fondamentale dans tous les travaux d'ingénierie.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada plaide auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'avancement sûr et sécuritaire de la technologie d'IA. Notre [énoncé de principe](#) sur les technologies du génie de l'IA dans les véhicules autonomes et connectés examine ce que représente, pour la santé et la sécurité publiques, la participation des ingénieurs au développement des technologies d'IA dans un contexte spécifique où la réglementation de l'ingénierie est essentielle pour protéger le public contre tout préjudice.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Alors qu'il élabore de nouveaux cadres de politiques pour les domaines de l'IA, de l'apprentissage machine et de la science des données, le gouvernement fédéral doit reconnaître le rôle essentiel que jouent les ingénieurs et la réglementation du génie. Même si les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie réglementent l'exercice du génie, y compris l'utilisation des outils d'IA, d'apprentissage machine et de science des données dans l'exercice du génie, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en ce qui concerne les questions plus larges touchant la gouvernance de ces technologies et leur impact sur la société.

Ingénieurs Canada exhorte donc le gouvernement fédéral à tenir compte des principes réglementaires suivants dans le cadre de ses efforts visant à élaborer de nouveaux cadres réglementaires régissant l'IA, l'apprentissage machine et la science des données.

1. Éthique et responsabilité professionnelles

Afin de renforcer la confiance du public en ce qui concerne l'utilisation des outils d'IA, d'apprentissage machine et de sciences des données, les cadres de gouvernance devraient intégrer des exigences en matière de supervision humaine et de responsabilité.

2. Sûreté, sécurité et fiabilité

À mesure que l'on déploie dans l'économie et la société de nouveaux outils de façons qui influent sur la sécurité publique, des cadres de gouvernance qui garantissent des niveaux plus élevés de sécurité, de sûreté et de fiabilité pour ces outils sont essentiels.

3. Innovation et croissance économique

L'IA, l'apprentissage machine, la science des données et les changements technologiques entraînés par ces domaines sont de puissants moteurs de croissance économique. Lors de l'élaboration de nouveaux cadres réglementaires, les avantages liés aux progrès technologiques doivent être mis en équilibre avec la nécessité de protéger le public contre les risques.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de suivre de près le programme du gouvernement fédéral, ses initiatives législatives et les projets de règlement liés au développement et au déploiement de l'IA, de l'apprentissage machine et de la science des données, en particulier lorsque ceux-ci peuvent avoir une incidence sur la vie, la santé, les biens, les intérêts économiques, la sécurité et le bien-être publics ou l'environnement. Ingénieurs Canada continuera de soutenir les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux dans l'élaboration de lignes directrices sur l'utilisation de l'IA dans un contexte d'ingénierie.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Réaliser l'avenir de l'agrément en génie		3.3
Objet :	Recevoir un rapport de situation sur l'état des recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie, notamment celles ayant trait à l'agrément axé sur les résultats.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	

Contexte

- Le conseil d'Ingénieurs Canada a reçu le [Rapport sur la voie à suivre](#) du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) lors de sa réunion du 9 décembre 2024. Le Rapport présente 18 recommandations et jette les bases de l'orientation stratégique 2025-2029 [Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation](#) (communément appelée Réaliser l'AAG ou RAAG).
- Le 9 décembre 2024, le conseil a également mis en œuvre les travaux sur deux des recommandations du rapport (les recommandations 12 et 15) et a convenu que le personnel d'Ingénieurs Canada devrait continuer à l'informer en temps voulu au sujet des autres recommandations de ce rapport.

Rapport de situation

- À ce jour, 10 des 18 recommandations ont été mises en œuvre (voir l'annexe 1), ce qui démontre des progrès significatifs en ce qui concerne le Rapport sur la voie à suivre.
- En octobre 2025, le conseil a examiné des options pour établir un consensus sur l'agrément axé sur les résultats et a déterminé qu'un sommet à grande échelle ne serait pas l'approche la plus efficace.
- Bien qu'il y ait un large consensus parmi les parties intéressées sur la nécessité de passer à un agrément axé sur les résultats, les opinions divergent sur la meilleure manière d'y parvenir. Pour réussir, une collaboration, une communication et une conception conjointe en continu seront nécessaires. Les principaux domaines de discussion peuvent inclure les énoncés proposés sur la portée et le but de l'agrément, le rôle des qualités requises des diplômés, et le retrait potentiel du concept de « cheminement minimum ». L'échéancier de la mise en œuvre demeure un élément important à prendre en considération et les efforts sont axés sur la réalisation de progrès à un rythme qui garantit la qualité et la durabilité.
- Compte tenu de ces facteurs, le personnel travaillera aux éléments suivants :
 - Besoins en matière de ressources et mobilisation (personnel et consultants)
 - Activités à entreprendre, avec l'orientation du groupe consultatif du projet RAAG
 - Le plan de travail qui convient pour réaliser les travaux dans les meilleurs délais
 - Stratégie pour mobiliser les parties intéressées
 - Normes et/ou politiques et procédures du BCAPG nécessitant des modifications

Prochaines étapes

- Le conseil continuera de recevoir des mises à jour à mesure que le personnel poursuivra les travaux sur les recommandations du Rapport sur la voie à suivre.
- Le conseil sera appelé à prendre des décisions à l'appui de la mise en œuvre des recommandations, le cas échéant.

Annexes

- **Annexe 1** : Recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG - État d'avancement
- **Annexe 2** : Recommandations regroupées du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG

Annexe 1 : Recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG - État d'avancement

Recommandation du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG	État d'avancement
1. Déterminer et intégrer stratégiquement les forces du système actuel dans le cadre à venir.	Approche en cours d'élaboration
2. Appuyer les énoncés sur le but et la portée révisés de l'agrément.	Approche en cours d'élaboration
3. Adopter les paramètres de conception décrits comme cadre fondamental pour le futur système d'agrément.	Approche en cours d'élaboration
4. Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats comme pierre angulaire du changement à venir du système.	Approche en cours d'élaboration
5. Supprimer les normes liées à la mesure du contenu des programmes d'études à partir d'unités d'agrément (UA). Mettre l'accent sur les qualités requises des diplômés jusqu'à ce qu'une transition vers le PCSC puisse être effectuée.	Approche en cours d'élaboration
6. Retirer le concept de « cheminement minimum ».	Approche en cours d'élaboration
7. Accepter certaines recommandations présentées par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en ce qui concerne les exigences en matière de permis d'exercice des membres du corps professoral, notamment : a. Le BCAPG devrait approuver le principe selon lequel les programmes de génie doivent faire intervenir de manière substantielle et significative des professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans la formation des futurs professionnels. b. Le BCAPG et les équipes de visiteurs devraient interpréter les normes d'agrément actuelles relatives au rôle de l'ingénieur dans la formation des étudiants d'une manière qui permette aux EES d'avoir plus de flexibilité en ce qui concerne les mécanismes visant à faciliter une participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans le processus de formation des ingénieurs. c. Le BCAPG doit exiger des établissements d'enseignement supérieur (EES), sur la base du cheminement minimum pouvant être vérifié par les équipes de visiteurs, de démontrer que les diplômés ont développé le niveau attendu de compréhension et d'engagement en matière de professionnalisme. d. Le BCAPG devrait retirer l'application des normes relatives aux UA spécifiques et de l'exigence selon laquelle l'expérience d'envergure de la conception en ingénierie doit être acquise sous la responsabilité professionnelle d'enseignants titulaires d'un permis d'exercice du génie.	Le conseil en a chargé le BCAPG le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-3D)
8. Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-3D)
9. Officialiser l'exception provisoire du BCAPG pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux en intégrant de façon permanente ses principes fondamentaux à la politique d'agrément.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-3D)
10. Évaluer la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES des organismes provinciaux d'assurance de la qualité afin de simplifier les processus du BCAPG tout en maintenant la conformité à l'Accord de Washington.	Approche en cours d'élaboration
11. Maximiser le rendement des investissements pour toutes les parties intéressées en intégrant de nouvelles valeurs fondamentales au système d'agrément, notamment la conception conjointe, l'intendance collective et une gouvernance plus représentative.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-5D)
12. Entamer une étude pilote visant à évaluer la faisabilité du PCSC conformément aux modalités proposées.	Approuvée par le conseil en décembre 2024 (Motion 2024-12-4D)

Recommandation du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG	État d'avancement
13. Veiller à ce que le PCSC, y compris l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, soit substantiellement équivalent au Cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance (IEA).	En attente des résultats de l'étude pilote du PCSC
14. Mettre sur pied un groupe de travail responsable de rédiger un plan de gestion du changement pour la mise en œuvre stratégique de l'agrément axé sur les résultats. Ce plan doit comprendre la séquence des étapes tactiques pour passer de l'état actuel à l'état souhaité et tenir compte de l'expérience émotionnelle et psychologique potentielle du changement.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-5D)
15. Le conseil d'Ingénieurs Canada devrait créer deux organismes distincts en matière d'agrément, un organisme responsable d'établir l'orientation stratégique et un organisme opérationnel axé sur l'exécution des politiques.	Renvoyée au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance en décembre 2024 (Motion 2024-12-4D)
16. Mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance du PCSC.	En attente des résultats de l'étude pilote du PCSC
17. Établir des occasions de consultation régulière auprès de l'industrie, en tirant parti des mécanismes existants pour recueillir des commentaires et des renseignements en continu.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-5D)
18. Adopter les valeurs fondamentales décrites pour guider la mise en œuvre de ces recommandations.	Mise en œuvre par le conseil le 9 octobre 2025 (Motion 2025-10-5D)



l'avenir de
l'agrément
en génie

Rapport Sur la Voie à Suivre

Avenir de l'agrément en génie

Recommandations



Août 2024

Préparé pour: Ingénieurs Canada

Préparé par: Comité directeur du projet Avenir de l'agrément en génie

En partenariat avec: Coeuraj



Recommandations regroupées

Les recommandations complètes sont présentées ci-dessous. Les pages entre crochets indiquent où elles se trouvent dans le rapport.

FORCES DU SYSTÈME D'AGRÉMENT

1. Déterminer et intégrer stratégiquement les forces du système actuel dans le cadre à venir. [[page 19](#)]

LE BUT ET LA PORTÉE DE L'AGRÉMENT

2. Appuyer les énoncés sur le but et la portée révisés de l'agrément. [[page 27](#)]

PARAMÈTRES DE CONCEPTION DU FUTUR SYSTÈME D'AGRÉMENT

3. Adopter les paramètres de conception décrits comme cadre fondamental pour le futur système d'agrément. [[page 31](#)]

RÉSULTATS

4. Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats comme pierre angulaire du changement à venir du système. [[page 34](#)]
5. Supprimer les critères liés à la mesure du contenu du programme d'études avec les unités d'agrément (UA). Mettre l'accent sur les qualités requises des diplômés jusqu'à ce qu'une transition vers le PCSC puisse être effectuée. [[page 34](#)]

CHEMINEMENT MINIMUM

6. Retirer le concept de « cheminement minimum ». [[page 35](#)]

PERMIS D'EXERCICE DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL

7. Accepter certaines recommandations présentées par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en ce qui concerne les exigences en matière de permis d'exercice des membres du corps professoral, notamment :
 - a. Le BCAPG devrait approuver le principe selon lequel les programmes de génie doivent faire intervenir de manière substantielle et significative des professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans la formation des futurs professionnels.

- b. Le BCAPG et les équipes de visiteurs devraient interpréter les normes d'agrément actuelles relatives au rôle de l'ingénieur dans la formation des étudiants d'une manière qui permette aux EES d'avoir plus de flexibilité en ce qui concerne les mécanismes visant à faciliter une participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans le processus de formation des ingénieurs.
 - c. Le BCAPG doit exiger des Établissements d'enseignement supérieur (EES), sur la base du cheminement minimum pouvant être vérifié par les équipes de visiteurs, de démontrer que les diplômés ont développé le niveau attendu de compréhension et d'engagement en matière de professionnalisme.
 - d. Le BCAPG devrait retirer l'application des normes relatives aux UA spécifiques et de l'exigence selon laquelle l'expérience d'envergure de la conception en ingénierie doit être acquise sous la responsabilité professionnelle d'enseignants titulaires d'un permis d'exercice du génie. [[page 36](#)]
8. Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice. [[page 37](#)]

PROGRAMMES D'ÉCHANGE

9. Officialiser l'exception provisoire du BCAPG pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux en intégrant de façon permanente ses principes fondamentaux à la politique d'agrément. [[page 38](#)]

PROGRAMME D'ÉTUDES ET MILIEU D'APPRENTISSAGE

10. Évaluer la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES des organismes provinciaux d'assurance de la qualité afin de simplifier les processus du BCAPG tout en maintenant la conformité à l'Accord de Washington. [[page 39](#)]

RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS

11. Maximiser le rendement des investissements pour toutes les parties intéressées en intégrant de nouvelles valeurs fondamentales au système d'agrément, notamment la conception conjointe, l'intendance collective et une gouvernance plus représentative. [[page 41](#)]

ÉTUDE PILOTE DU PROFIL DE COMPÉTENCES À SPECTRE COMPLET (PCSC)

12. Entamer une étude pilote visant à évaluer la faisabilité du PCSC conformément aux modalités proposées. [[page 65](#)]

ÉQUIVALENCE SUBSTANTIELLE

13. Veiller à ce que le PCSC, y compris l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, soit substantiellement équivalent au Cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance (IEA). [[page 66](#)]

GESTION DU CHANGEMENT

14. Mettre sur pied un groupe de travail responsable de rédiger un plan de gestion du changement pour la mise en œuvre stratégique de l'agrément axé sur les résultats. Ce plan doit comprendre la séquence des étapes tactiques pour passer de l'état actuel à l'état souhaité et tenir compte de l'expérience émotionnelle et psychologique potentielle du changement. [[page 70](#)]

GOUVERNANCE

15. Le Conseil d'Ingénieurs Canada devrait créer deux organismes distincts en matière d'agrément, un organisme responsable d'établir l'orientation stratégique et un organisme opérationnel axé sur l'exécution des politiques. [[page 71](#)]
16. Mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance du PCSC. [[page 71](#)]

PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

17. Établir des occasions de consultation régulière auprès de l'industrie, en tirant parti des mécanismes existants pour recueillir des commentaires et des renseignements en continu. [[page 75](#)]

VALEURS FONDAMENTALES

18. Adopter les valeurs fondamentales décrites pour guider la mise en œuvre de ces recommandations. [[page 77](#)]

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Objectifs du chef de la direction		4.2
Objet :	Approuver les objectifs du chef de la direction pour 2026	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Embauche, soutien et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil) Ressources humaines (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les objectifs 2026 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- Chaque année, le chef de la direction, en collaboration avec le Comité RH, fixe des objectifs annuels qui permettent de mesurer son rendement, conformément à la politique du conseil 4.7, *Surveillance du chef de la direction*.
- L'approbation des objectifs relève du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction proposés pour 2026.
- Des objectifs bien définis et mesurables pour le chef de la direction favorisent la compréhension et la confiance entre ce dernier, le conseil, les organismes de réglementation et le personnel.
L'établissement d'objectifs transparents favorise la clarté, minimise la confusion et la frustration et facilite l'évaluation annuelle.

Consultations

- Ces objectifs ont été élaborés en fonction du plan stratégique, du plan opérationnel annuel et du budget, et en concertation avec le chef de la direction et les membres de la direction.
- Lors de sa réunion du 4 septembre 2025, le Comité RH a examiné les objectifs préliminaires et a conseillé de mettre l'accent sur les priorités stratégiques plutôt que sur de nombreuses activités, en veillant à ce que chaque domaine prioritaire comprenne au moins un objectif élargi.
- Une version définitive a ensuite été approuvée par le Comité RH le 20 novembre 2025.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- À la fin de l'année, avec l'appui du Comité RH, le conseil mesurera les résultats des objectifs de 2026 et procèdera à l'évaluation du rendement du chef de la direction.

Annexe

- **Annexe 1** : Objectifs du chef de la direction pour 2026

Objectifs 2026 du chef de la direction – Orientation stratégique

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
Déterminer et proposer des options de changements à apporter au système de gouvernance aux fins de validation par les organismes de réglementation.	Continuer de diriger le processus de gestion du changement ; veiller à ce que le processus soit transparent et favorise la compréhension et l'alignement de toutes les parties intéressées.	Achevé – Oui/Non	Organiser au moins une séance avec plusieurs parties intéressées pour favoriser la compréhension et le consensus autour des changements proposés à la gouvernance.	20 %	Réflexion/vision stratégique, Gouvernance	
	En collaboration avec le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance et le consultant, continuer de faire connaître les recommandations et obtenir un soutien solide de la part des parties intéressées.	Achevé – Oui/Non	En collaboration avec le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance et le consultant, obtenir le soutien documenté de 90 % des parties intéressées pour les recommandations proposées concernant la gouvernance. Élaborer une trousse de communication sur la réforme de la gouvernance et la distribuer à toutes les parties intéressées.			
	Mettre en œuvre les améliorations à la gouvernance convenues par le conseil et les membres.	Achevé – Oui/Non	Obtenir la validation ou l'appui officiel des organismes de réglementation pertinents pour le cadre de gouvernance révisé.			

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
Continuer de mettre en œuvre les recommandations approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie.	Continuer de superviser l'étude pilote du PCSC, dont les résultats sont attendus en 2026.	Achevé – Oui/Non	Superviser l'étude pilote du PCSC en mettant en place des stratégies de suivi des jalons et d'atténuation des risques, afin de garantir que les résultats seront livrés dans les délais prévus en 2026.	20 %	Engagement des parties intéressées, Leadership des personnes, Compétences avancées en communication, Réflexion/vision stratégique	
	Veiller à ce que le plan aboutisse à un processus structuré et transparent, avec l'engagement des principales parties intéressées, dont les contributions et préoccupations sont prises en compte et alignées sur des objectifs communs.	Réalisé – Oui/Non Indicateurs clés : commentaires des organismes de réglementation sur la façon dont le processus a été géré, commentaires positifs des parties intéressées sur leur expérience et les résultats obtenus.	Diriger un processus d'engagement structuré qui recueille les commentaires d'au moins 90 % des principales parties intéressées identifiées et qui documente l'alignement sur les objectifs communs.			
	Mettre en œuvre les recommandations approuvées par le conseil d'IC.		Mettre en œuvre toutes les recommandations approuvées par le conseil d'IC. Présenter au conseil un rapport complet sur les résultats, comprenant des recommandations et une feuille de route pour 2027.			
Favoriser l'inclusion pour	Cadre narratif d'une profession accueillante et	Cadre final adopté et utilisé par au moins	Finaliser et lancer le Cadre narratif d'une profession	20 %	Réflexion/vision	

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
les femmes et les groupes sous-représentés La promotion de la profession	inclusive • Objectif : Établir un narratif et un cadre nationaux qui positionnent le génie comme une profession accueillante et inclusive pour tout le monde. Ce narratif unifiera les valeurs, le libellé et les messages à l'échelle du pays et orientera les programmes et les communications.	60 % des principaux partenaires nationaux dans leurs communications et leurs programmes au cours de la première année de son lancement	accueillante et inclusive d'ici la mi-2026, avec la contribution d'au moins 10 groupes de parties intéressées nationales, notamment les organismes de réglementation, les enseignant.e.s et les communautés en quête d'équité. Veiller à ce que le cadre soit adopté ou cité par 80 % des organismes membres d'Ingénieurs Canada dans leurs communications ou leurs programmes d'ici la fin de l'année.		stratégique, Compétences interpersonnelles avancées, Compétences avancées en communication	
			Réaliser une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour un nouveau secteur d'activités examinant la mise en place d'une structure à but non lucratif d'ici le troisième trimestre de 2026, y compris les considérations juridiques, financières et opérationnelles. Identifier au moins trois sources de financement viables (p. ex. subventions)			

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
			fédérales, partenariats philanthropiques, fonds d'innovation) qui correspondent à la mission d'Ingénieurs Canada.			
	Soutenir une conférence nationale visant la création d'une profession d'ingénieur accueillante et inclusive. Objectif : Réunir les parties intéressées nationales afin de parvenir à une compréhension commune et de stimuler une action collective en faveur d'une profession d'ingénieur plus inclusive.	-> 30 % des participants inscrits sont des hommes Moins de 40 % des participant.e.s inscrit.e.s sont des employeurs (>40 %), des EES et des associations (>30 %).	Publier un rapport sur les résultats de la conférence comprenant des recommandations concrètes et des engagements des parties intéressées, et le distribuer dans les 60 jours suivant l'événement.			
	Projet d'impact collectif En avant, l'ingénierie ! (Coalition STIM de la maternelle à la 12e année) Objectif : Développer une coalition nationale afin d'harmoniser et	La coalition regroupe plus de 15 ONG œuvrant dans le domaine des STIM, dont au moins 75 % intègrent les engagements de la <i>Collectivité du projet En avant l'ingénierie !</i> dans leurs			Leadership des personnes, Réflexion/vision stratégique	

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
	d'étendre les efforts visant à promouvoir les STIM dans l'enseignement primaire et secondaire, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation à l'ingénierie et l'inclusion.	programmes — définis comme mettant l'accent sur le « I » de STIM et adoptant les meilleures pratiques décrites dans chacun des piliers : Promouvoir l'inclusion, Favoriser les liens, Mettre en vedette l'ingénierie et Améliorer l'impact.				
Campagne de sensibilisation	Mettre en œuvre une approche nationale de marketing en fonction des besoins cernés par les organismes de réglementation et le conseil d'administration.	Mettre en œuvre une approche nationale de marketing en accord avec les enjeux clés qui touchent la profession d'ingénieur. Les indicateurs clés comprennent le nombre total d'impressions, le nombre total de téléchargements de ressources clés, la participation à des événements ou aux outils de rétroaction du public (p. ex., les				

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
		sondages)				
Développer et renforcer les relations avec les organismes de réglementation	Continuer à renforcer les relations avec les organismes de réglementation en organisant des réunions régulières, en participant aux assemblées générales annuelles et en se montrant disponible.	Engagement de trois organismes de réglementation Adhésion, soutien positif et rétroaction des organismes de réglementation grâce aux priorités et mesures mentionnées ci-dessus.		20 %	Engagement des parties intéressées, Compétences interpersonnelles avancées, Compétences avancées en communication, Réflexion/vision stratégique	
	Faire avancer les initiatives d'harmonisation avec les organismes de réglementation. Aspects possibles à considérer pour l'harmonisation du DPC.	Les organismes de réglementation déterminent un domaine commun pour l'harmonisation nationale.	Parvenir à un consensus sur la détermination des domaines d'harmonisation avec les organismes de réglementation et commencer à élaborer une stratégie pour la mise en œuvre.			
	Mettre à jour, rationaliser et améliorer les bases de données nationales et les niveaux de service fournis aux organismes de réglementation (par exemple, BDEDE, BDNE, base de données internationale et base de données des membres)	Amélioration des niveaux de service, de la confiance et du nombre d'organismes de réglementation utilisant le système national	Réaliser un examen complet et élaborer un plan de modernisation des bases de données nationales (BDEDE, BDNE, base de données internationale et base de données des membres) d'ici le troisième trimestre de 2026.			

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2026
			Obtenir des améliorations mesurables au niveau des services, notamment une réduction des délais de réponse et une amélioration de la précision des données, avec une satisfaction des organismes de réglementation nettement accrue.			
Les ingénieurs et le leadership	Promouvoir les valeurs d'intérêt public et de sécurité que les ingénieurs apportent aux conseils d'administration et à la haute direction d'entreprises et d'organismes publics Entreprendre des activités ciblées, telles que définies dans l'analyse contextuelle de 2025, afin d'accroître et d'améliorer la participation des ingénieurs aux conseils d'administration d'entreprises et d'organismes publics.	Mettre en œuvre le plan de travail avec les indicateurs prévus, notamment : impressions et engagement avec les ressources développées; nombre de personnes touchées par le biais d'événements ou d'outils de rétroaction (p. ex., sondages ou groupes de discussion).		5 %	Leadership des personnes, Réflexion/vision stratégique	

Réalisation des principaux objectifs opérationnels

Priorité	Actions/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences en leadership exigées	Preuves d'impact Décembre 2025
Culture organisationnelle et engagement	Maintenir le niveau actuel d'engagement des employé.e.s	Résultats du sondage sur l'engagement des employés (TR4 de 2025).		15 %	Leadership des personnes, Compétences avancées en communication, Réflexion/ vision stratégique	
	Améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités du bureau, mettre en œuvre des outils d'automatisation, optimiser l'allocation des ressources et réduire les tâches manuelles.	Ces indicateurs de rendement clés incluront des paramètres tels que la réduction des coûts opérationnels, le nombre de processus automatisés mis en œuvre et la mise en œuvre opportune de nouvelles technologies.	Mettre en œuvre au moins un outil d'automatisation ou une solution numérique qui réduira les tâches manuelles et améliorera la rentabilité de l'ensemble des activités du bureau. Améliorer de 10 à 15 % l'efficacité opérationnelle, mesurée en termes de gain de temps, de réduction des coûts ou d'optimisation des ressources.			
	Favoriser l'alignement et le consensus et définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans le cadre de sa prise de position nationale sur les facteurs ESG au sein de la profession d'ingénieur.	Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada pour faire avancer les initiatives liées à la durabilité.	Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU.			
Plan de développement du chef de la direction	Mettre en œuvre toutes les actions décrites dans le plan de développement du chef de la direction.	Atteindre les objectifs établis dans le plan de développement du chef de la direction.			Toutes	

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

Réaliser une profession inclusive		4.3
Objet :	Aider le conseil à déterminer s'il devrait adopter un énoncé d'engagement qui orientera le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement d'une profession accueillante et inclusive.	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Orientation stratégique : Réaliser une profession inclusive Objectif fondamental 9 (OF9) : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine	
Préparé par :	Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Anjum Mullick, co-championne 30 en 30 Tim Joseph, co-champion 30 en 30	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La décision des organismes de réglementation du génie d'élaborer un énoncé d'engagement commun pour orienter leurs futurs efforts en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA), ainsi que de vérité et de réconciliation, a soulevé des questions quant à l'adoption par le conseil d'Ingénieurs Canada d'un énoncé semblable qui définirait son rôle particulier dans la promotion d'une profession accueillante et inclusive.

Contexte

- Ingénieurs Canada s'est fait le champion de l'égalité des genres en génie depuis 2014 grâce à son initiative 30 en 30, qui vise à augmenter le pourcentage d'ingénieures nouvellement admises à 30 % d'ici 2030.
- Dans le cadre de son Plan stratégique 2025-2029, Ingénieurs Canada a réaffirmé son engagement à accroître la représentation des femmes dans le domaine du génie et a élargi le champ d'action de l'organisation pour favoriser la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones tout en travaillant avec les organismes de réglementation pour améliorer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans l'ensemble de la profession d'ingénieur.
- Le conseil a tenu des discussions initiales sur l'adoption d'un énoncé d'engagement lors de ses réunions du 9 octobre 2025 et du 8 décembre 2025, les discussions de décembre s'étant appuyées sur un [document d'information](#) transmis à l'avance. Le conseil a examiné les avantages et les inconvénients que comporte l'élaboration d'un tel énoncé d'engagement, a reconnu la nécessité de répertorier les énoncés existants liés à l'inclusivité et a convenu de tenir une discussion générative sur l'adoption d'un nouvel énoncé à sa réunion de février 2026.

Action ou recommandation proposée

- Le conseil est invité à discuter et à décider s'il doit adopter un énoncé d'engagement organisationnel tourné vers l'extérieur.

- Pour éclairer la discussion, voici l'énoncé d'engagement préliminaire des organismes de réglementation, rédigé pour décrire leur rôle dans l'avancement d'une profession inclusive :
 - *En tant qu'organismes de réglementation, nous défendons l'intérêt public en garantissant des pratiques équitables et cohérentes et en **favorisant des environnements inclusifs** où toutes les personnes peuvent **s'épanouir**. Nous **nous engageons** à promouvoir **l'équité** et la **collaboration** en **supprimant les obstacles systémiques**, conformément à notre code de déontologie et dans notre sphère d'influence. Nous **dirigeons par l'exemple** en faisant preuve de **respect, de responsabilité et d'un engagement profond envers l'appartenance** dans tous les aspects de notre travail.*
- De plus, le conseil pourrait examiner les messages existants qui ont été recensés et analysés à l'annexe A. Il convient de noter que, bien qu'Ingénieurs Canada mentionne fréquemment l'EDI dans ses documents publics, son rôle national unique de leadership et de coordination des actions à l'échelle du système est plus clair dans la pratique que dans la manière dont il est communiqué publiquement. Les messages actuels mettent l'accent sur un résultat axé sur le genre et ne reflètent pas toute la complexité des enjeux d'équité et des obstacles systémiques au sein de la profession.
- Un énoncé d'engagement officiel approuvé par le conseil pourrait remédier aux limites actuelles des messages en :
 - Dépassant le cadre axé uniquement sur le genre
 - Positionnant l'initiative 30 en 30 comme un élément contribuant à une vision plus large et intégrée de l'IDEA
 - Intégrant l'intersectionnalité et la réconciliation
 - Passant d'une communication axée sur les activités à un narratif de leadership transformationnel
 - Repositionnant Ingénieurs Canada en tant qu'intendant national d'une profession d'ingénieur inclusive

Questions de discussion

- Les questions suivantes ont été proposées au conseil pour réflexion et discussion :
 1. L'annexe A répond-elle à la demande du conseil de dresser un inventaire des énoncés rendus publics concernant les travaux d'Ingénieurs Canada en matière d'IDEA et de vérité et réconciliation ?
 2. Le conseil souhaite-t-il élaborer un énoncé d'engagement qui :
 - Précise le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement d'une profession inclusive;
 - Fournit une orientation stratégique à l'organisation.
 3. Le conseil souhaite-t-il suivre un processus similaire à celui adopté par le groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction (annexe B) ?

Prochaines étapes

- En attendant les résultats de la discussion, une feuille de route sera élaborée et du temps sera prévu à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil pour :
 - Finaliser l'Énoncé d'engagement du conseil d'Ingénieurs Canada

- Déterminer ce qui est nécessaire pour appuyer le rôle du conseil en matière d'IDEA, par exemple :
 - La création de politiques du conseil ou leur révision
 - La création d'une matrice pour la prise de décision
 - L'examen du rôle des comités actuels du conseil et des rôles consultatifs

Annexes

- **Annexe A :** Références à l'EDI dans le site Web d'Ingénieurs Canada et l'ensemble de ses publications
- **Annexe B:** Le processus du Groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction

ANNEXE A : RÉFÉRENCES À L'EDI DANS LE SITE WEB D'INGÉNIEURS CANADA ET L'ENSEMBLE DE SES PUBLICATIONS

Vue d'ensemble

Le présent document dresse l'inventaire des références à l'EDI (équité, diversité et inclusion) dans les documents publics d'Ingénieurs Canada, notamment le site Web de l'organisme, ses publications et les politiques du conseil.

L'EDI est mentionnée au moins à 50 reprises dans le site Web d'Ingénieurs Canada et dans ses publications. Comme décrit ci-dessous, les messages sur l'EDI sont fragmentés, mais cohérents, avec des références croissantes à la réconciliation, à l'accessibilité et à l'intersectionnalité.

Analyse

1. Narratif dominé par le genre
 - Les messages sur l'EDI sont fortement ancrés dans la représentation des femmes par le biais de l'initiative 30 en 30.
2. L'intersectionnalité progresse, mais de façon inégale
 - Une attention nouvelle est accordée à l'inclusion des personnes autochtones, des communautés LGBTQ2S+ et des personnes en situation de handicap, à l'équité raciale et à l'inclusion des nouveaux arrivants, mais cette attention n'est pas uniforme d'une page à l'autre.
3. Récit fragmenté
 - Les outils, les politiques et les formations sont solides, mais ne sont pas intégrés dans un récit cohérent de changement systémique. En d'autres termes, il manque un récit commun expliquant le problème que nous cherchons à résoudre, pourquoi il existe et comment les différentes actions menées à travers le système s'articulent pour créer un changement durable.
 - Des messages cohérents permettent à chacun de comprendre comment son rôle et ses actes s'inscrivent dans une vision d'ensemble, et évitent ainsi que les efforts soient fragmentés ou contradictoires. Sans récit commun, les efforts de changement ressemblent à des personnes qui rament dans des directions différentes. Un récit cohérent sur le changement systémique donne à tout le monde la même carte et la même direction.
4. Occasion de renforcer le positionnement en matière de leadership.

Ingénieurs Canada mentionne fréquemment l'EDI dans ses documents publics. Toutefois son rôle national unique de leadership et de coordination des actions à l'échelle du système est plus clair dans la pratique que dans la manière dont il est communiqué publiquement.

Documents stratégiques et essentiels

Plan stratégique 2025-2029 : Réaliser l'avenir

- L'EDI est intégrée en tant qu'orientation future fondamentale.
- Domaines d'intervention : inclusion, réconciliation, accessibilité, représentation démographique.
- Accent mis sur le changement de culture, l'harmonisation réglementaire et la collaboration à l'échelle du secteur.

Équité, diversité et inclusion : Favoriser une profession d'ingénieur accueillante et représentative (Énoncé de principe, 2023)

- Considère l'EDI comme un élément central des obligations d'intérêt public.

- Repère les obstacles systémiques liés au genre, à la race, au handicap et à d'autres identités.
- Recommande des interventions structurelles et des stratégies de partenariat.

Pages Web sur les programmes et initiatives

À propos de la diversité en génie

- Aborde l'importance d'une profession diversifiée pour l'innovation et la réactivité sociétale.
- Positionne la diversité comme un impératif stratégique.

Initiative 30 en 30

- L'initiative EDI la plus visible sur le site Web.
- Accent particulier mis sur la parité entre les genres et la mobilisation nationale.
- Fournit des boîtes à outils, des rapports annuels et du contenu pour les conférences.

Observation : Bien qu'elle donne de bons résultats, l'initiative 30 en 30 domine le paysage public de l'EDI, donnant l'impression que l'EDI se limite au genre.

Outils, guides et soutiens professionnels

Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie (les femmes en génie)

- Stratégies pour des lieux de travail inclusifs, axées principalement sur le soutien aux femmes.
- Comprend des considérations intersectionnelles.

Guide rapide à l'intention des champions et des leaders de l'EDI

- Conseils pratiques et axés sur l'action à l'intention des leaders.
- Encadre la responsabilité et le changement systémique.
- Ressource solide, mais visibilité limitée par rapport à l'initiative 30 en 30.

Webinaires, formations et modules d'apprentissage

- Abordent les préjugés, le leadership inclusif et l'édification d'une culture.
- Reflètent l'importance croissante accordée aux compétences, et non uniquement à la représentation.

Nouvelles et déclarations publiques

- Célébrations (Semaine de l'égalité des sexes, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation)
- Annonces concernant les projets et les partenariats liés à l'EDI
- Déclarations affirmant l'équité et la réduction des obstacles

Observation : Les messages sont forts, mais dispersés ; ils ne véhiculent pas encore une image unifiée de l'EDI.

Manuel des politiques du conseil

1.2, Principes directeurs :

(4) Favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur au Canada

- a) Reconnaître l'importance cruciale d'une profession diversifiée offrant un climat inclusif pour l'avenir de la profession.
- b) Appuyer et encourager l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur, sans égard à la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le handicap ou l'âge.
- c) Développer des programmes et des projets conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'une culture diversifiée et inclusive au sein de la profession
- d) Encourager les organismes de réglementation et les parties intéressées du génie à soutenir l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et à partager des recherches opportunes et pertinentes sur la diversité au sein de la profession.
- e) Fournir en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, les comités du conseil, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur travail.
 - i. La formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion fera partie de la formation obligatoire du conseil et du personnel afin que des dispositions précises et mesurables en matière de diversité soient intégrées dans tous les domaines de travail.

1.3, Objets d'Ingénieurs Canada (1.3.(2)) :

9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.

4.1, Responsabilités du conseil :

(10) Veille à ce que les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité soient reflétés et mis en œuvre dans toutes les activités et la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

4.3 Code de conduite (4.3.1) :

2) a) S'abstenir de tout comportement violent, harcèlement, intimidation, représailles ou toute forme de discrimination et se traiter mutuellement avec respect et traiter le personnel permanent de la même façon, dans un esprit de coopération et de volonté d'aborder ouvertement toutes les questions, en valorisant la diversité des points de vue et des opinions ;

(3) Le comportement inadmissible des membres du conseil ou de ses comités inclut : a) Commentaires verbaux ou écrits déplacés ou personnellement offensants en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la taille, la race, la religion, l'origine nationale ou l'âge.

4.8, Profil de la composition du conseil

(1) Ingénieurs Canada s'efforce de maintenir un conseil composé d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués possédant des expériences diversifiées et représentant un large éventail de groupes démographiques de partout au pays, notamment en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, les Noirs, les personnes de couleur, les neurodivergents et les personnes en situation de handicap.

4.8.1B Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques du conseil visent à refléter la composition de la population canadienne. On encourage les organismes de réglementation à suivre les dernières techniques de recrutement sans préjugés et à recruter activement au sein des groupes en quête d'équité.

4.8.3 B Préférences démographiques

Le conseil reconnaît l'importance stratégique et cruciale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il s'agit notamment de favoriser une culture inclusive qui sollicite une diversité de points de vue et d'expériences, s'attaque activement à la discrimination, au harcèlement et aux préjugés inconscients, et soutient l'avancement des groupes sous-représentés.

Le conseil comprend la différence entre une représentation significative et respectueuse, et une représentation de façade des groupes sous-représentés. L'objectif est de respecter et d'intégrer différents points de vue existants au sein de la profession d'ingénieur afin de mieux guider l'organisme en ce qui concerne la complexité de la profession et de promouvoir des politiques et des pratiques qui sont inclusives des groupes sous-représentés.

Le conseil s'efforce d'assurer la représentation suivante, basée sur la population canadienne, et en accord avec l'adhésion de l'organisme au Défi 50-30 du gouvernement fédéral. Étant donné la nature interconnectée des catégories d'identités telles que le genre, la race et la capacité, il est entendu que ces catégories peuvent se chevaucher.

- 50 % de femmes et de personnes non binaires ;
- 30 % des autres groupes en quête d'équité, notamment les personnes qui s'identifient comme des personnes racisées, noires et/ou de couleur, les personnes en situation de handicap (y compris celles qui ont un handicap invisible ou épisodique), les personnes LGBTQ2E+ et les Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits).

Le conseil devrait aussi veiller à ce qu'au moins 30 % de ses membres soient des ingénieurs en exercice et qu'au moins un administrateur ou administratrice ait moins de 35 ans.

6.9.1, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et 6.10, Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) :

C 10) Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne, conformément à l'engagement d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 du gouvernement fédéral :

- a) 50 % de femmes ou de personnes non binaires ;
- b) 30 % d'autres groupes en quête d'équité, notamment les personnes qui s'identifient comme des personnes racisées, noires et/ou de couleur, les personnes en situation de handicap (y compris celles qui ont un handicap invisible ou épisodique), les personnes LGBTQ2E+ et les Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits).

Étant donné la nature interconnectée des catégories d'identités telles que le genre, la race et la capacité, il est entendu que ces catégories peuvent se chevaucher. On encourage les organismes de réglementation à suivre les dernières techniques de recrutement sans préjugés et à recruter activement au sein des groupes en quête d'équité.

7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie :

(1) La Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) est l'organisme national qui représente les étudiants en génie au Canada. Elle organise des conférences et des compétitions annuelles qui constituent, pour les étudiants, des événements de réseautage qui inspirent l'innovation et favorisent le développement du leadership, de qualités professionnelles et éthiques, des connaissances sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), sur la durabilité, l'identité d'ingénieur, la maîtrise technique et de compétences en communication. La FCEG réalise aussi des recherches sur des enjeux nationaux pertinents pour les étudiants ainsi que pour la profession, et collabore avec les parties intéressées de la communauté pour s'attaquer à ces enjeux.

9.2. Produits du Bureau des conditions d'admission

(2) Les guides sont des recommandations à l'intention des organismes de réglementation du génie et du public concernant :

- b) les pratiques dans le domaine du génie et dans les milieux de travail du génie qui appuient et renforcent les principes fondamentaux d'équité, de diversité et d'inclusion.

ANNEXE B : APERÇU DU PROCESSUS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INCLUSIVITÉ DES CHEFS DE LA DIRECTION

- A aidé Ingénieurs Canada à promouvoir une profession accueillante et inclusive grâce à l'utilisation du cadre de contrôle et d'influence afin de clarifier la portée et le rôle de l'organisme de réglementation dans l'avancement de ce travail.
- Les chefs de la direction participants se sont engagés pour six mois auprès du groupe de travail, avec une réunion de lancement en présentiel, des réunions virtuelles mensuelles et un atelier en présentiel en octobre 2025, suivi de réunions virtuelles de synthèse en décembre et février.
- A appliqué une **approche systémique**, une **perspective intersectionnelle** et un **cadre de contrôle par opposition à un cadre d'influence** (ACS+) afin de cerner les obstacles et l'impact réglementaire.
- Remarque : une feuille de route pour les organismes de réglementation est en cours d'élaboration, avec **des mesures spécifiques classées par ordre de priorité** visant à lever les obstacles, à orienter les progrès concrets et à harmoniser les parties prenantes.

Modèle ADKAR (SDCCR) – Présentation des activités du groupe de travail

Modèle ADKAR (SDCCR)	Activités principales / réunions	Mesures de suivi / résultats
Sensibilisation (Comprendre la nécessité de changements)	- Défi présenté au groupe des chefs de la direction - Bénévoles mobilisés pour former un groupe de travail - Thème central de la réunion de lancement : obstacles systémiques, nécessité d'un engagement inclusif	- Reconnaître le rôle des organismes de réglementation dans l'avancement de l'IDEA - Comprendre les attentes de la communauté et les défis systémiques
Désir (Favoriser un engagement à participer)	- Réunion de lancement en présentiel - Discussions sur l'engagement, la « transformation organique », le mentorat et le maintien en poste	- Les membres du groupe de travail s'engagent pour une durée de six mois. - S'aligner sur une motivation et des objectifs communs
Connaissances (Comprendre comment apporter des changements)	- Séances virtuelles chaque mois - Atelier le 6 octobre (Guiding Star Consulting) - Analyse ACS+ - Approche intersectionnelle et raisonnement de résistance	- Définir la notion de profession accueillante et inclusive en tant qu'organisme de réglementation - Comprendre les obstacles et le champ d'application réglementaire - Déterminer les outils permettant de surmonter les résistances
Capacité (Mise en œuvre du changement)	- Énoncé d'engagement préliminaire - Réunion d'une journée en présentiel en octobre - Organisation d'initiatives autour de 4-5 thèmes - Collaboration lors de séances virtuelles	- Finaliser l'énoncé d'engagement - Définir les mesures à fort impact dans le cadre du champ d'application - Intégrer les mesures entre les organismes de réglementation et Ingénieurs Canada

Renforcement (Pérenniser le changement)	- Suivre les progrès réalisés concernant les obstacles et les mesures prises - Communications régulières avec les conseils et les parties prenantes - Utiliser le cadre de contrôle et d'influence pour se concentrer sur les mesures à fort impact (note ≥ 75 %)	- Assurer la responsabilisation et le suivi - Intégrer les mesures dans la stratégie nationale - Maintenir le rythme du changement
---	---	--

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.4
Objet :	Approuver les révisions apportées à une politique existante du conseil	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, la politique révisée 7.12, Actifs nets.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions apportées à une (1) politique du conseil dans le cadre de sa révision régulière des politiques.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées de la politique existante sur les actifs nets (7.12) présentée à l'annexe 1 :
 - Des modifications du texte ont été proposées dans l'ensemble de la politique afin d'en améliorer la lisibilité.
 - Le niveau cible du fonds général pour imprévus a été augmenté de l'équivalent de trois mois de coûts d'exploitation à l'équivalent de six mois.

Répercussions financières

- Le fonds général pour imprévus devra être augmenté de 2,9 millions de dollars si son niveau cible est relevé comme proposé.

Avantages

- Le transfert de fonds non affectés vers des fonds de réserve affectés permettrait de clarifier leur objectif en tant que réserve d'urgence et démontrerait l'engagement de l'organisation envers une gestion financière prudente, offrant ainsi aux membres une plus grande assurance quant à sa stabilité financière.
- Cette recommandation s'inscrit dans ce qui est considéré comme la norme de l'industrie.

Risques

- Le conseil doit donner des approbations supplémentaires pour accéder aux fonds des réserves affectées, s'ils sont nécessaires pour les opérations, ce qui peut être moins approprié que de les laisser en tant que fonds non affectés à un moment où l'organisation anticipe un déficit.
- En outre, les réserves non affectées sont actuellement bien financées, avec un total de 3,5 millions de dollars qui est peu susceptible d'être utilisé.

Consultations

- Les commentaires de l'auditeur d'Ingénieurs Canada et du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) ont éclairé la compréhension du CG concernant les avantages et les risques associés au changement proposé au fonds général pour imprévus.

Autres options envisagées

- Le Comité sur la gouvernance a envisagé de maintenir le niveau cible du fonds de réserve pour imprévus.
- Lors de sa réunion de novembre, le CG a également achevé le deuxième cycle de son examen de la politique 5.5, *Protection des biens* et a conclu qu'aucun changement n'était nécessaire pour le moment.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure la politique révisée.
- Dans le cadre du processus budgétaire de 2027, le personnel sollicitera des conseils du Comité FAGR afin de déterminer si des fonds supplémentaires pour compléter le fonds général pour imprévus devraient être transférés des actifs nets non affectés en une seule fois ou par tranches. La recommandation sera ensuite présentée au conseil à sa réunion d'octobre.

Annexe

- **Annexe 1** : Version avec suivi des modifications et version « propre » de la politique du conseil 7.12, *Actifs nets*.



7 Politiques du conseil

7.12 Actifs nets

Date d'adoption : 2 octobre 2020 (motion: 2020-10-3D)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 1 mars 2024 (motion 2024-03-6D)

Date de la dernière révision : 7^{de} mars 2024

Commented [LE1]: Lors de la dernière révision de la politique, il était entendu que les niveaux des réserves affectées à l'interne à l'annexe A seraient révisés par l'auditeur à la suite de l'approbation du Plan stratégique 2025-2029, conformément à l'alinéa 7.12.3(1)b de la politique initiale.

Cette révision a été entreprise avec le soutien de l'auditeur d'Ingénieurs Canada, du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques et du Comité sur la gouvernance.

Plusieurs modifications au texte ont été recommandées dans l'ensemble de la politique afin d'améliorer sa lisibilité.

7.12.1 Objet de la politique

- (1) Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un processus de budgétisation annuel et (au besoin) de révisions.
- (2) Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :
 - a) Assurant une protection contre les pertes inattendues,
 - b) Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques,
 - c) Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services,
 - d) Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux, et en
 - e) Assurant une stabilité financière générale.
- (3) La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :
 - a) Le niveau prévu des revenus et des dépenses,
 - b) La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, et
 - c) Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise.
- (4) La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

7.12.2 Mesures

- (1) Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.
 - a) **Les réserves affectées à l'interne** sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 7 : Politiques du conseil



- i. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;
- ii. financer des initiatives stratégiques;
- iii. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.

b) **Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels** constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.

c) **Les réserves non affectées** sont des fonds qui ne sont ni affectés ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations et pour financer les activités prévues dans le Plan stratégique.

(2) Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés avec les niveaux cibles (soldes) comme suit à l'annexe A:

Actifs affectés à l'interne : Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique est établi par le conseil pour garantir que des fonds sont disponibles en cas de contestation judiciaire, fournir des fonds pour couvrir les franchises d'assurance et pour aider les organismes de réglementation du génie s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.
Actifs affectés à l'interne : Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques est établi par le conseil pour : • financer les initiatives stratégiques planifiées; • financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé; • réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.
Actifs affectés à l'interne : Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus est établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements négatifs inattendus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.

Commented [LE2]: L'annexe A est axée sur les renseignements dans ce tableau. Ces renseignements sont donc redondants ici et rallongent la politique inutilement.



Actifs non affectés	Les réserves non affectées représentent les actifs dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction.
----------------------------	---

(3) Les niveaux cibles de ces réserves sont documentés dans la structure des actifs nets (annexe A).

Commented [MC3]: Traité ci-dessus.

7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

(1) Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne, à l'annexe A, doivent être cohérents avec le plan et les priorités stratégiques et les plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :

Commented [LE4]: L'ordre des puces de cette section a été remanié de façon à rendre compte de l'ordre du déroulement réel du processus. Des modifications ont également été apportées pour améliorer la visibilité.

a) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit recommander au conseil des niveaux appropriés de réserves non affectées, par l'intermédiaire du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), tout en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie.

a)b) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, le conseil d'Ingénieurs Canada doit examiner et approuver, sur recommandation du Comité FAGR, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR).

b)c) Après l'approbation d'une fois le plan stratégique approuvé, le Comité FAGR doit examiner les réserves affectées à l'interne, les structures et les niveaux cibles des actifs nets et les niveaux cibles décrits à l'annexe A et faire des recommandations pour approbation au conseil, dans le cadre du processus de budgétisation et au besoin.

Commented [LE5]: Nouveau libellé visant à simplifier les deux puces ci-dessus.

c) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation, le chef de la direction doit faire des recommandations au Comité FAGR au sujet du niveau des réserves non affectées, en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie. Le budget définitif est approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada.

Commented [MC6]: Déplacé plus haut pour devenir la première puce.

d) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver, sur recommandation du Comité FAGR, la structure et les niveaux cibles des actifs nets, le cas échéant (annexe A).

e)d) Une dérogation aux niveaux cibles des actifs nets n'est ni acceptable ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.

f)e) Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines années et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres années. En outre, les niveaux des actifs



nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

7.12.4 Rapports

- (1) Le ~~chef de la direction~~ Comité FAGR d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.

- ~~(2)~~ Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au ~~conseil~~ Comité FAGR dans les états financiers trimestriels. À la suite de leur examen de ces états financiers par le Comité FAGR, ils ces états financiers seront mis à la disposition du conseil via son portail. Tout point important doit être signalé au conseil, y compris toute dérogation aux niveaux cibles des actifs nets.

Commented [LE7]: Modifié étant donné que c'est le Comité FAGR et non le chef de la direction qui présente les niveaux d'actifs au conseil.

Commented [LE8]: Ajout de texte recommandé pour clarifier les responsabilités.



Annexe A : Document sur la structure des actifs nets

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020	Date d'entrée en vigueur : Exercice clos le 31 décembre 2020
<u>Date de la dernière modification [date & motion]</u>	<u>Date de la dernière révision [date]</u>

Aperçu des actifs nets

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties intéressées. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

~~Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique, dont une évaluation exhaustive des risques.~~

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées dans la section [Définitions](#) [Glossaire](#).

Sommaire des actifs nets

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies ~~plus loin~~ dans la présente annexe.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour	1 500 000 \$

Commented [MC9]: Cela peut prêter à confusion étant donné que la politique 2 du conseil, intitulée « Définitions », présente toutes les définitions des politiques.

Commented [LE10]: Cet élément a été retiré de l'annexe puisqu'il est déjà traité dans le corps de la politique.



	défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : - financer les initiatives stratégiques planifiées - financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé - réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.	2 000 000 \$
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	52 450 000 \$
Total des actifs nets affectés à l'interne		6 000 000 \$ 900 \$

Commented [LE11]: Tel qu'indiqué dans la description ci-après, la cible actuelle est l'équivalent de trois mois de dépenses d'exploitation. Le Comité sur la gouvernance propose de porter cette cible à l'équivalent de six mois de dépenses d'exploitation, soit, 5,4 millions \$, ce qui représente une augmentation de 2,9 millions \$.

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 166 673 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018 à la fin de l'année 2025)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

Actifs nets affectés à l'interne

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada
Section 7 : Politiques du conseil



a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000 \$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Sur la base du Plan stratégique 2025-2029 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

Le financement du Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada proviendra en partie des actifs nets non affectés. Par conséquent, un solde de 2 000 000 \$ est considéré comme suffisant pour couvrir toute initiative stratégique imprévue, amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2024, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

Commented [LE12]: Texte révisé pour tenir compte du plan stratégique actuel.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus systèmes mis en œuvre visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à prévoir qu'il devra continuer de devoir faire des investissements substantiels à investir dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre et de maintenir des pratiques standard/exemplaires en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus systèmes actuels que les projets à venir.

Sur la base du Plan stratégique 2022-2024 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

Commented [MC13]: Déplacé plus haut.

b)c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :



- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ trois-six mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

Commented [LE14]: Le Comité sur la gouvernance a suggéré que ce montant soit augmenté à l'équivalent d'environ six mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir ~~la définition~~ le glossaire ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

Actifs nets non affectés

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus de budgétisation annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

Définitions Glossaire

Définition des termes employés dans le ~~présente~~ document politique :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.



- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :

Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles

Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles

Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles

Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
 - **Réserves stratégiques** : Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.
 - **Réserves pour imprévus** : Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés** : montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.

7 Politiques du conseil

7.12 Actifs nets

Date d'adoption : 2 octobre 2020 (motion: 2020-10-3D)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 1 mars 2024 (motion 2024-03-6D)

Date de la dernière révision : 1^{er} mars 2024

7.12.1 Objet de la politique

- (1) Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un processus de budgétisation annuel et (au besoin) de révisions.
- (2) Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :
 - a) Assurant une protection contre les pertes inattendues,
 - b) Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques,
 - c) Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services,
 - d) Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux, et en
 - e) Assurant une stabilité financière générale.
- (3) La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :
 - a) Le niveau prévu des revenus et des dépenses,
 - b) La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, et
 - c) Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise.
- (4) La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

7.12.2 Mesures

- (1) Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.
 - a) **Les réserves affectées à l'interne** sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :

- i. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;
 - ii. financer des initiatives stratégiques;
 - iii. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.
- b) **Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels** constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.
- c) **Les réserves non affectées** sont des fonds qui ne sont ni affectés ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations et pour financer les activités prévues dans le Plan stratégique.
- (2) Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés avec les niveaux cibles (soldes) à l'annexe A :

7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

- (1) Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne, à l'annexe A, doivent être cohérents avec le plan stratégique et les plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :
- a) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit recommander au conseil des niveaux appropriés de réserves non affectées, par l'intermédiaire du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), tout en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie.
 - b) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, le conseil d'Ingénieurs Canada doit examiner et approuver, sur recommandation du Comité FAGR, l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne.
 - c) Une fois le plan stratégique approuvé, le Comité FAGR doit examiner la structure et les niveaux cibles des actifs nets décrits à l'annexe A et faire des recommandations pour approbation au conseil, au besoin.
 - d) Une dérogation aux niveaux cibles des actifs nets n'est ni acceptable ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.
 - e) Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines années et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres années. En outre, les niveaux des actifs

nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

7.12.4 Rapports

- (1) Le Comité FAGR d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.
- (2) Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au Comité FAGR dans les états financiers trimestriels. À la suite de leur examen par le Comité FAGR, ces états financiers seront mis à la disposition du conseil via son portail. Tout point important doit être signalé au conseil, y compris toute dérogation aux niveaux cibles des actifs nets.

Annexe A : Document sur la structure des actifs nets

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020	Date d'entrée en vigueur : Exercice clos le 31 décembre 2020
Date de la dernière modification [date & motion]	Date de la dernière révision [date]

Aperçu des actifs nets

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties intéressées. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées dans la section Glossaire.

Sommaire des actifs nets

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies dans la présente annexe.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : - financer les initiatives stratégiques planifiées - financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé	2 000 000 \$

	réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.	
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	5 400 000 \$
	Total des actifs nets affectés à l'interne	8 900 \$

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	166 673 \$ (montant à la fin de l'année 2025)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

Actifs nets affectés à l'interne

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Sur la base du Plan stratégique 2025-2029 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

Le financement du Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada proviendra en partie des actifs nets non affectés. Par conséquent, un solde de 2 000 000 \$ est considéré comme suffisant pour couvrir toute initiative stratégique imprévue.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des systèmes mis en œuvre pour améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada prévoit qu'il devra continuer à investir dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre et de maintenir des pratiques standard/exemplaires en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les systèmes actuels que les projets à venir.

c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ six mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir le glossaire ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

Actifs nets non affectés

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus de budgétisation annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

Glossaire

Définition des termes employés dans le présent document :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :

Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles

Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles

Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles

Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves ») :** Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
 - **Réserves stratégiques :** Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.
 - **Réserves pour imprévus :** Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés :** montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.